CRIC n° 56 (2024-2025)
2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la comptabilité

Jeudi 5 décembre 2024

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

PROJETS ET PROPOSITIONS.....1

Comptes du Parlement wallon pour l'année 2023.....1

Désignation d'un rapporteur.....1

Intervenants : M. le Président – M. Vincent Maillen.

Exposé de M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes.....1

Intervenants : M. le Président – M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie.

Discussion générale.....9

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – Mme Éliane Tillieux – M. Stéphane Hazée – M. Guillaume Soupart – Mme Geneviève Lazaron – M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie.

Budget 2024 – État des engagements budgétaires – Troisième trimestre.....20

Exposé de Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie.....20

Intervenants : M. le Président – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie.

Échange de vues.....20

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – Mme Éliane Tillieux – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango – Mme Geneviève Lazaron – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie.

Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 98 (2024-2025) N° 1).....24

Désignation d'un rapporteur.....24

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue.

Exposé de M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie.....24

Intervenants : M. le Président – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie.

Discussion générale.....26

Intervenants : M. le Président – M. Grégory Chintinne – M. Stéphane Hazée – Mme Éliane Tillieux – Mme Geneviève Lazaron – M. Germain Mugemangango – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie.

Vote sur l'ensemble.....35

Confiance au président et au rapporteur.....35

LISTE DES INTERVENANTS.....36

ABRÉVIATIONS COURANTES.....37

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je porte à votre connaissance que Mme De Bue et M. Chintinne sont devenus membres de notre commission en remplacement de MM. Dardenne et Fournaux. Je leur souhaite la plus cordiale des bienvenues.

Par ailleurs, M. Christophe Bastin, retenu par d'autres devoirs, est remplacé ce jour par Mme Lazaron ; M. Soupart remplace M. Tzanetatos ; M. Maillen remplace Mme Mauel ; Mme Fafchamps remplace M. Bastin ; et Mme Tillieux remplace Mme Dejardin.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Comptes du Parlement wallon pour l'année 2023

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen des comptes du Parlement wallon pour l'année 2023.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Je propose M. Chintinne comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Chintinne est désigné en qualité de rapporteur.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Exposé de M. Rion, Conseiller à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Rion.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – C'est un plaisir pour moi de venir présenter ce rapport dont j'ai été le rapporteur auprès de la Chambre française. C'est un moment historique puisque je pense que c'est – pour le Parlement wallon en tout cas – la première fois que la Cour des comptes se penche sur les comptes de l'institution.

Depuis deux ans, nous contrôlons les comptes de l'ensemble des parlements qui composent la Belgique. Les sept parlements des entités, qu'elles soient fédérées ou fédérales, sont soumis désormais à ce contrôle de la Cour des comptes. Je me permettrai tout d'abord de rappeler, concernant le Parlement wallon, quelques éléments de contexte.

Sans revenir sur le passé, il est quand même utile de rappeler que ce contrôle a été organisé suite, d'une part, à la modification de votre règlement intérieur et en particulier de l'article 169 au mois de novembre 2022 et, d'autre part, au décret adopté par votre Parlement au mois de mars 2023, qui prévoit explicitement l'intervention de la Cour des comptes sur le contrôle des comptes de votre Parlement.

Il s'agit d'un contrôle qui s'intéresse à la régularité et à la légalité des recettes et des dépenses effectuées, mais aussi à l'application des normes applicables en l'espèce, qu'elles soient comptables, budgétaires, administratives ou d'un autre ordre. Dans le cadre de ce premier contrôle, le Parlement avait souhaité – je me permets une petite incise – que nous puissions déjà contrôler les comptes 2022. Nous avions décliné cette demande dans la mesure où ces comptes avaient fait l'objet de procédures judiciaires, impliquant la saisie d'un bon nombre de pièces, notamment relatives aux marchés publics. Nous n'avons pas voulu, en application de la séparation des pouvoirs, nous immiscer dans le déroulement des procédures judiciaires. Il nous paraissait préférable de laisser la justice mener ses investigations, indépendamment de notre éventuelle intervention.

C'est un des motifs pour lesquels nous sommes intervenus sur ces comptes 2023 qui sont indépendants de ces procédures de la part de la justice.

Je ne vous ferai pas l'injure, rassurez-vous, de passer en revue chacun des points d'attention et de constat que nous avons effectués. Je fais confiance à votre sagacité pour éventuellement poser des questions pour clarifier l'un ou l'autre point à cet égard. Mon intervention aura plus un aspect que je qualifierais de stratégique.

Comme je le disais, lorsque nous avons découvert l'organisation et la manière dont les comptes du Parlement wallon étaient établis, leur première particularité est que les référentiels dont l'auditeur a besoin pour mener ses investigations existaient peu ou pas. La seule disposition légale qui s'applique aux comptes du Parlement wallon, ce sont des dispositions contenues dans le décret de 2011 sur le budget et la comptabilité en Région wallonne, disposition très lacunaire et très limitée. Elle impose simplement au Parlement l'obligation de remettre un budget, des comptes et d'assurer un rapportage de ces données, dans la mesure où le Parlement fait partie de ce que l'on appelle en langage technique le périmètre de consolidation de la Région wallonne et est une des pièces de la Région dans son ensemble, à côté des services du Gouvernement et des nombreux organismes publics qui dépendent de la Région wallonne.

Je ne reviendrai pas sur ces différents types d'organismes, et cetera. Je rappelle que la comptabilité du Parlement wallon, par rapport à ce dispositif décrétal, ne se voit imposer que trois obligations : déposer un budget, déposer un compte et en assurer le rapportage auprès des autorités nationales, et via celles-ci, auprès des autorités européennes.

C'est une situation un peu particulière pour l'auditeur qu'est la Cour des comptes, dans la mesure où nous sommes confrontés à une comptabilité et à une organisation administrative qui lorsque nous avons commencé nos travaux, n'est pas régie par ce que l'on appelle un référentiel précis, détaillé qui nous permet de mener nos opérations de contrôle au regard de ce référentiel, et d'apprécier la manière dont les comptes sont établis au regard dudit référentiel.

Si je peux me permettre des comparaisons, nous avons constaté cette situation particulière dans d'autres parlements qui travaillaient sur ce que j'appellerais – comme à la Région wallonne – des pratiques administratives que d'aucuns qualifieraient d'ancestrales, d'une comptabilité qui relevait fondamentalement d'une approche de comptabilité de caisse plutôt que d'une comptabilité au sens propre du terme, avec des règles administratives et de gestion qui, pour une bonne part, étaient soit inexistantes, soit obsolètes, soit inadaptées.

Qu'avons-nous fait face à cette situation ? La bonne nouvelle, c'est que nous avons reçu les comptes en temps utile. Je me permets de préciser que dans le cadre des dispositions qui ont été adoptées par votre règlement, par le décret, un protocole d'accord a été signé au mois de décembre 2023 entre la Cour des comptes et les services du Parlement. Il prévoyait la procédure selon laquelle nous allions effectuer ce contrôle et ses modalités pratiques, que ce soit en termes de calendrier ou de procédures contradictoires. La bonne nouvelle par rapport à cela, c'est que le calendrier, de part et d'autre, a été strictement respecté.

Nous avons eu une première réunion avec les services du greffe au mois de janvier de cette année pour préparer le contrôle. Les comptes nous ont été adressés dans les délais prévus dans le cadre de ce protocole puisque nous avons reçu ces comptes à la fin du mois de mai de cette année. Nous avons eu la réunion de clôture que ce protocole prévoyait avec les services du greffe au mois de septembre dernier, ce qui nous a permis de finaliser notre rapport et de vous l'adresser pour la date du 31 octobre, telle qu'elle était également prévue dans ce protocole. Par rapport à ce premier dispositif référentiel, les choses se sont déroulées positivement.

Le contenu même des comptes, dans l'état actuel, était composé de deux éléments fondamentaux :

- d'une part, un compte en partie double avec un bilan en compte de résultat selon les principes généralement admis de la comptabilité en partie double ;
- d'autre part, un compte budgétaire d'exécution du budget qui correspond à ce que l'on appelle habituellement la « comptabilité publique traditionnelle », plus un certain nombre d'autres éléments qui composaient le document comptable qui nous a été transmis.

Malheureusement, nous n'avons pas pu disposer – en tout cas, les services du Parlement n'en disposaient pas – de ce fameux référentiel de l'organisation comptable, qu'il concerne la comptabilité en partie double ou la comptabilité budgétaire. Le Parlement ne disposait pas non plus de façon suffisante à nos yeux – en tout cas, à terme – d'une organisation administrative et comptable suffisamment robuste pour correspondre à des standards généralement admis en la matière.

Qu'avons-nous fait face à cette situation ? Nous avons procédé d'une manière habituelle. Nous avons estimé que, dans la mesure où le décret de 2011 auquel je faisais référence tout à l'heure s'applique pour une de ses dispositions au Parlement wallon et que ce dernier fait par ailleurs partie du périmètre de consolidation de la Région wallonne, il n'était pas abusif de considérer que les principes généraux repris dans ces dispositions décrétales pouvaient trouver à s'appliquer mutatis mutandis au Parlement. Le Parlement a – il convient d'insister sur cet aspect des choses – la liberté, mais aussi la responsabilité d'assurer sa propre organisation par rapport à sa comptabilité et à son budget. Toutefois, nous avons estimé qu'il n'était pas déraisonnable de penser que ces principes généraux du décret de 2011

trouvaient ou devraient trouver à s'appliquer par rapport aux comptes du Parlement.

C'est le premier principe que nous avons adopté.

Le deuxième principe que nous avons adopté concerne la comptabilité en partie double. Le décret de 2011 l'aborde sous certains aspects, et les règles habituellement applicables en matière de comptabilité en partie double trouvent aussi, à nos yeux, à s'appliquer. C'est ce qui explique que nous avons formulé un certain nombre d'observations qui découlent de cette manière d'aborder cette comptabilité au regard de ces deux sources référentielles : le décret de 2011, d'une part, et les principes généraux applicables en matière de comptabilité en partie double, d'autre part.

En ce qui concerne l'organisation administrative générale, nous avons appliqué à certains de ses aspects les principes généraux qui, de manière habituelle, trouvent à s'appliquer et sont aussi définis dans ce fameux décret de 2011. Les aspects concernés étaient les suivants :

- la dévolution du rôle des acteurs qui interviennent dans l'organisation des services du greffe, particulièrement dans l'exécution du budget ;
- la confection des comptes ;
- le paiement des factures ;
- le suivi de la comptabilité.

Les dispositions du décret de 2011 s'appliquant à ces différents éléments concernent la séparation de fonctions, que ce soit en termes d'organisation du contrôle interne ou que ce soit en termes de suivi comptable et budgétaire. Cela explique le deuxième élément de notre méthode par rapport aux comptes tels qu'ils nous ont été transmis.

Le troisième élément sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est le fait que notre contrôle, au-delà de ce que j'appellerais « une approche strictement comptable et budgétaire », peut également se prononcer sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, c'est-à-dire des recettes et des dépenses qui sont reprises dans les comptes tel qu'ils ont été élaborés.

Nous avons estimé, en termes d'analyse de risque, que, pour notre première année d'intervention, il convenait de nous pencher plus spécifiquement sur le cycle des achats. Pour le dire d'une manière plus concrète, sur la manière dont la législation en matière des marchés publics trouvait à s'appliquer et était effectivement appliquée par les services du Parlement, mais également sur toute l'organisation administrative quant au suivi de ces dossiers de marchés publics.

Ces trois éléments d'approche expliquent la structure de notre rapport puisque, outre l'introduction qui plante en quelque sorte le décor de notre intervention, nous avons rédigé un rapport composé de trois parties principales. Une première partie composée des éléments de comptabilité, qu'elle soit en partie double ou qu'elle soit de comptabilité budgétaire. Une deuxième partie qui est relative à ce que nous avons appelé, pour citer le titre de cette partie, l'examen des procédures internes, c'est-à-dire l'analyse de l'organisation administrative et comptable et du contrôle interne tels qu'ils trouvent à s'appliquer. Une troisième partie concernant le cycle des achats et donc les marchés publics tels qu'ils trouvent à s'appliquer aux services du Parlement wallon.

À l'issue de ce contrôle, nous avons formulé comme traditionnellement dans nos rapports, au-delà des constats, ce qui nous paraît participer d'une bonne gestion publique, c'est au-delà du bâton en quelque sorte, de suggérer à l'audité un certain nombre de recommandations pour améliorer sa gestion au regard des constats que nous avons pu opérer.

Dans le cadre de ce dossier, nous avons quand même, il faut le souligner, formulé 33 recommandations en matière de comptabilité et en matière d'organisation comptable et administrative, et nous avons formulé 20 recommandations concernant le cycle des achats. La lecture de ces recommandations démontre évidemment qu'elles se structurent entre des recommandations que j'appellerais stratégiques, fondamentales, et des recommandations plus spécifiques, techniques, par rapport à des problèmes particuliers que nous aurions pu constater.

D'une manière générale – et je vous ferai grâce, je ne vous ferai pas l'injure de parcourir l'une après l'autre ces recommandations, je pense que cela nous mènerait trop loin –, il appartient d'abord aux services du Parlement de s'en saisir et de veiller à les mettre en place, surtout pour ce qui concerne les recommandations techniques. Mais d'une manière générale, le premier constat que nous avons formulé et la première recommandation fondamentale que nous avons énoncée, c'est qu'effectivement, par rapport à cette absence de référentiel, il était nécessaire, indispensable et urgent que le Parlement puisse se doter de ce référentiel.

Nous avons constaté avec plaisir que, lors de sa séance du 20 novembre dernier, votre Parlement a adopté les règles budgétaires et comptables applicables au Parlement. Ces documents constituent sans nul doute une avancée particulièrement nécessaire.

Restera évidemment à voir, en tant qu'auditeur, comment ce règlement trouvera à s'appliquer.

Ce que ce règlement a de réjouissant de notre point de vue et de très positif, c'est que, d'une part, il permet de définir de manière beaucoup plus précise et satisfaisante tout le cycle comptable, en particulier quant à ses aspects budgétaires. Il permet de définir de manière tout à fait satisfaisante et précise les différents acteurs, leurs champs d'intervention et leurs

responsabilités. Il permet aussi d'introduire un concept qui était jusqu'à présent totalement absent de la comptabilité du Parlement, c'est-à-dire la comptabilité des engagements. Il s'agit d'ailleurs d'une remarque qui a été répercutée dans notre rapport, notamment en ce qui concerne l'intervention de votre commission puisque le règlement, dans son article 169, prévoit que votre commission se voit communiquer les engagements. En réalité, ce qui vous est communiqué dans l'état actuel des choses, ce sont plutôt des factures ou des actes de liquidation et non pas des engagements budgétaires au sens strict du terme. Dorénavant, vous disposerez d'une comptabilité des engagements et d'un certain nombre de règles en matière de contrôle interne, avec l'intervention des acteurs tels qu'ils ont été définis.

Il reste peut-être – c'est une caractéristique inhérente à la Cour des comptes de ne jamais être satisfaits – une ambiguïté concernant l'articulation entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité en partie double, dans la mesure où ce règlement est relativement disert sur la comptabilité budgétaire et discret sur la comptabilité générale en partie double puisque seuls les articles 26 à 29 sont concernés. Cependant, nous verrons comment les choses se déroulent.

J'insiste sur cet aspect des choses pour relever deux problèmes faisant l'objet de nos observations dans le cadre du compte 2023. Il s'agit de la règle d'imputation des dépenses, que ce soit en comptabilité budgétaire – la situation de votre règlement est relativement satisfaisante – ou en matière de comptabilité générale en partie double.

Dans l'état actuel de la réglementation, la règle d'imputation des dépenses, en application des normes européennes, qui permet notamment d'assurer le bon rattachement au bon exercice des opérations effectuées, s'opère sur la base du principe du droit constaté.

Dans votre règlement en matière de comptabilité budgétaire, à plusieurs moments, une référence est faite à cette règle du droit constaté, ce qui est un point positif. En revanche, dans les comptes de 2023, cette règle du droit constaté était appliquée de manière relativement aléatoire – parfois sur la base de la facture, parfois sur la base du paiement et même parfois sur la base du droit constaté –, sans cohérence au regard de la règle d'imputation des dépenses.

Normalement, en matière de comptabilité en partie double, cette même règle doit s'appliquer aussi. Conceptuellement, dans le nouveau système et dans la réforme budgétaire telle qu'elle a été imaginée au début des années 2000 en Belgique, notamment pour répondre à un certain nombre d'exigences européennes, la comptabilité en partie double est la comptabilité fondamentale. Pourquoi ? Pour une raison technique très simple : se retrouvent dans la comptabilité en partie double des opérations hors de la comptabilité budgétaire, telles que les amortissements et les provisions. Sans entrer dans des détails techniques, ces deux grands postes ne sont pas compris dans la comptabilité budgétaire puisque, par principe, celle-ci enregistre les sorties ou les entrées de fonds entre l'entité et les tiers. La comptabilité en partie double enregistre aussi des opérations qui n'entraînent pas nécessairement des sorties de fonds.

La comptabilité budgétaire est – j'ose le mot – un sous-produit, d'un point de vue technique, de la comptabilité en partie double, en ce qu'elle enregistre des opérations qui ne se retrouvent pas dans la comptabilité générale. Il ne s'agit pas d'un sous-produit politique, mais d'un produit fondamental politique puisque c'est cette comptabilité budgétaire qui permet d'assurer le suivi de la manière dont le budget, tel qu'il a été approuvé par l'assemblée législative, est exécuté soit par l'Exécutif, soit par elle-même concernant son propre budget.

La nécessité de cette corrélation entre les deux entraîne techniquement, d'une part, la nécessité d'une imputation sur la base des mêmes principes – faute de quoi, il n'y aura pas un effet miroir entre l'une et l'autre – et, d'autre part, la nécessité technique d'une gestion simultanée des opérations dans l'une et dans l'autre. En d'autres termes, une fois que vous imputez une opération dans la comptabilité générale, elle doit automatiquement se retrouver imputée dans la comptabilité budgétaire. Faute de quoi, vous allez arriver à cette situation paradoxale, qui peut et qui est souvent le cas, que vous avez deux systèmes indépendants, avec le risque d'erreur concomitante puisque vous oubliez ou vous faites une comptabilisation différente dans l'une et dans l'autre, avec des nécessités de réconciliation de fin d'exercice qui peuvent être parfois extrêmement complexes, et donc cette corrélation, cette intimité de gestion entre l'un et l'autre système sont indispensables.

Donc, par rapport aux observations que nous avons formulées, pour être positifs, nous nous réjouissons du règlement tel que vous l'avez approuvé. Pour être prospectifs, nous attirons l'attention sur cet aspect qui nous paraît peut-être devoir faire encore l'objet d'une réflexion, et dans cet aspect prospectif, la décision prise de mettre en place un nouveau logiciel comptable pour assurer la gestion de votre comptabilité devra certainement tenir compte de ces paramètres. Faute de quoi vous risquez de nouveau d'être confrontés à des difficultés techniques qui sont parfois considérables. Faute de quoi la réconciliation entre les deux systèmes risque d'être entachée d'un certain nombre de difficultés, voire d'erreurs, ce qui est évidemment encore plus problématique.

En termes d'évolution, nous devons constater et nous réjouir de ce nouveau règlement. Nous devons constater et nous réjouir de la volonté de choisir et d'implémenter un nouveau système et un nouveau logiciel informatique. Évidemment, ce sont deux

éléments qui devraient – pour les comptes 2024, certainement pas, puisqu'il va trouver à s'appliquer à partir de l'exercice suivant, mais en tout cas à partir de 2025 – améliorer la gestion de la comptabilité et des finances du Parlement wallon.

Toujours sous cet aspect comptable et budgétaire, nous avons formulé un certain nombre d'observations plus techniques. Si je devais en retenir l'une ou l'autre qui nous paraissent fondamentales, c'est – au niveau des inventaires – assurer un suivi de vos inventaires comptables et physiques. C'est un point important puisque au-delà de l'aspect comptable des choses, c'est un élément qui est une garantie par rapport à la préservation de votre patrimoine. Assurez ce suivi, assurez leur réconciliation en fin d'exercice. Il est aussi important, c'est un sous-produit de l'inventaire, en ce qui concerne la vente ou la gestion d'un certain nombre de biens que vous liquidiez, d'assurer un suivi tout à fait adéquat à cet égard, dans la mesure où nous avons constaté que là, la situation était pour le moins améliorable et perfectible.

Un dernier élément utile – de nouveau, je ne vais pas entrer dans la technique comptable pour ne pas alourdir le débat –, c'est d'assurer des règles en matière d'affectation du résultat, dans la mesure où d'un exercice à l'autre, on a constaté des mouvements quand même significatifs et dont le suivi ne nous apparaissait pas suffisant, ou en tout cas suffisamment satisfaisant dans la mesure où les règles qui s'appliquent n'existent pas, en tout cas de manière suffisamment formelle.

Un autre élément également peut être utile, c'est de définir de manière beaucoup plus précise vos règles en matière de constitution de provisions et de suivi de celles-ci. Là aussi, il y a certainement des éléments utiles qui seraient nécessaires à mettre.

Enfin, je pense mettre en place un certain nombre de procédures de réconciliation des soldes. Là, je rentre tout doucement dans des aspects vraiment techniques qui seront, au regard de votre nouveau règlement, des éléments d'amélioration.

Au niveau de la comptabilité budgétaire, nous avons constaté qu'il conviendrait d'assurer que le compte d'exécution du budget soit présenté strictement sous la même forme que le budget voté, ce qui permet une comparaison plus simple entre les deux documents, et surtout à veiller à une codification des opérations beaucoup plus stricte au regard des règles SEC, puisque, dans le cadre de l'obligation de rapportage qui est faite au Parlement, le compte d'exécution du budget doit se voir attribuer des codes SEC. De nouveau, je sais que je rentre peut-être un peu dans des questions très techniques, mais il y a certainement des améliorations à envisager là aussi.

Enfin, mais ce sera surtout pour l'exercice 2025 puisque vous allez mettre en place une comptabilité des engagements, assurer le suivi de cette comptabilité et garantir de cette sorte une gestion correcte de cet encours des engagements. C'est aussi à cela que sert la comptabilité des engagements : en fin d'exercice, avoir le montant des engagements juridiques et financiers dont la Région, et votre Parlement en particulier, doit encore assurer le paiement et la liquidation.

J'en viens maintenant à l'examen des procédures internes. C'est un chapitre dont il faut bien comprendre la portée : même si la presse n'est pas une source d'inspiration particulière, en ce qui me concerne, il m'arrive quand même d'entendre ce qui s'écrit. Ce chapitre doit se comprendre comme une analyse de principe. Qu'avons-nous fait ? Nous avons passé en revue un certain nombre de dispositions qui existaient et nous avons analysé ces dispositions par rapport aux principes généraux qui trouvent normalement à s'appliquer face à ces dispositifs.

Le premier élément que nous avons analysé est toute la problématique des subventions aux groupes politiques, que ce soient des subventions de fonctionnement ou des subventions de fonctionnement personnel. À cet égard, qu'avons-nous constaté ? Que le contrôle qui était exercé par les services du Parlement n'était pas suffisant. Nous avons dès lors recommandé que ces subventions fassent l'objet d'un contrôle plus adéquat, notamment en matière de personnel, pour assurer que les collaborateurs ne soient pas subventionnés par différentes institutions et que les subventions de traitement qui leur sont accordées soient bien et uniquement destinées au service du Parlement wallon.

En ce qui concerne les indemnités et avantages qui vous sont accordés, nous avons constaté qu'un certain nombre de dispositions existaient, certaines d'entre elles avaient fait l'objet de décisions formelles par le Bureau et par l'assemblée plénière, et étaient publiées. Certaines autres, par contre, avaient fait l'objet de décisions du Bureau, mais n'avaient pas été avalisées par la plénière et n'ont pas été publiées.

Quand on analyse ces dispositions, on se rend compte qu'il y a à tout le moins des risques de chevauchement, voire de double emploi. Nous recommandons donc en la circonstance que vous puissiez vous saisir de cette problématique pour remettre à jour ces dispositions, garantir qu'elles soient cohérentes entre elles et que vous évitiez ces questions, voire ces risques de chevauchement de l'une à l'autre.

Nous ne nous prononçons évidemment pas sur l'opportunité de ces dispositions, ce n'est pas notre rôle. Notre rôle est d'assurer que les choses soient décidées selon les procédures qui s'appliquent et que les dispositifs qui sont adoptés soient cohérents et assurent que les défraiements, les indemnités et les paiements qui sont assumés par le Parlement correspondent à des

réalités qui ne soient pas redondantes les unes avec les autres.

Nous avons également abordé un certain nombre de questions concernant le rôle des acteurs. Dans le rapport, nous avions d'ailleurs élaboré un tableau avec les différents acteurs théoriques qui doivent intervenir dans les procédures budgétaires et comptables, leur description de fonction et les incompétences entre elles. Quand on lit votre nouveau règlement, on constate que ce tableau, quant à ses principes, se trouve traduit par rapport à ce nouveau règlement. C'est certainement un point positif.

Un autre élément que nous avons abordé plus spécifiquement, c'est l'usage des cartes de crédit, dans la mesure où, en termes d'audit, c'est évidemment une zone à risque, cet usage de cartes de crédit, dans la mesure où il faut en assurer un contrôle régulier, effectif, avec des règles d'autant plus strictes que l'utilisateur de la carte peut se sentir, à certains moments malheureusement, pousser des ailes, ce qui n'est pas très favorable, parce que souvent il se les voit couper peu de temps après. Là aussi, il nous a semblé utile de formuler un certain nombre de recommandations.

En ce qui concerne le défraiement d'un certain nombre de frais des services du Parlement, là aussi, nous avons constaté que la situation était perfectible. À cet égard, je tiens à être précis sur un point pour qu'il n'y ait pas de mauvaise compréhension de notre rapport. Si nous avons attiré l'attention sur le fait qu'il nous paraissait normal que, en ce qui concerne la personne qui occupe les fonctions de greffier, ses propres frais ne soient pas approuvés par lui-même, en application du principe de séparation de fonctions, nous avons par ailleurs constaté, en ce qui concerne la greffière actuelle que, en tout cas pour les comptes 2023, elle n'avait pas rentré de notes de frais. C'est bien ce que je disais dans l'introduction de ce point : nous nous sommes avant tout intéressés à ce qui existait en matière de règles pour veiller à ce que ces règles puissent être améliorées, puissent être précisées et, de cette manière, vous mettent à l'abri de surprises ou de déboires désagréables.

Nous avons également constaté que le dossier de clôture comptable pourrait lui-même être amélioré.

À nouveau, cela me semble indispensable de le répéter, ce que nous visons ici, ce n'est pas à fustiger des pratiques. C'est à mettre à plat un système, l'analyser de manière objective et proposer des solutions pour que ce système soit en meilleur état de marche et que votre Parlement puisse disposer véritablement d'une organisation qui corresponde aux standards les plus exigeants.

J'en arrive maintenant à la troisième partie fondamentale de notre rapport : le cycle des achats. Là, en la circonstance, ce que nous avons analysé, c'est un certain nombre de dossiers nouveaux, en prenant une grille d'analyse des marchés de montants supérieurs à 30 000 euros, des marchés de faibles montants, dans la mesure où les normes de marchés publics qui trouvent à s'appliquer sont différentes. Nous avons, sur la base de ces dossiers, analysé comment l'organisation administrative sous-jacente était mise en place et la mesure dans laquelle cette organisation permettait d'assurer le respect de cette réglementation des marchés publics. Ce qu'il convient de constater par rapport à la situation comptable et budgétaire, c'est qu'évidemment, le référentiel est très clair : c'est la législation des marchés publics, lois et arrêtés, aussi nombreux que variés. Certains diront parfois complexes, mais en tout cas qui n'appellent à aucune discussion.

Au niveau de l'organisation administrative, nous avons constaté une évolution dans le cadre des services du Parlement, puisqu'une cellule Marchés publics a été installée ; trois personnes – au moment de notre contrôle – en étaient responsables, une personne supplémentaire était en voie de recrutement. Dans l'état actuel, j'ignore si ce recrutement a abouti, mais il devrait aboutir dans les meilleurs délais. Cette cellule, qui va être rattachée à la Direction financière, est chargée de jouer un rôle fondamental dans le contrôle et le suivi de ces marchés publics.

De manière générale, ce que nous avons constaté, c'est que les bases de données qui étaient disponibles étaient perfectibles. Nous avons aussi constaté, dans le même temps, que le Parlement se dotait d'un logiciel de gestion des marchés publics, ce qui devrait être une avancée satisfaisante, permettant à la fois une exhaustivité et une centralisation des données en la matière.

La relation entre les services marchés publics et les services financiers mériterait d'être consolidée et améliorée pour que le suivi – à la fois de la passation, de l'exécution et du paiement des marchés – fasse l'objet d'une cohérence avec leur gestion financière et leurs conséquences financières.

Nous avons aussi recommandé, puisqu'une nouvelle cellule se mettait en place, d'assurer qu'elle puisse disposer d'une procédure décrite de manière suffisamment cohérente et précise qui lui définisse ses tâches et ses responsabilités de manière satisfaisante.

Nous avons recommandé d'utiliser plus systématiquement des documents types tels qu'ils existent et qui peuvent être mis à disposition – pour citer une source fiable – par le département BOSA du Fédéral, qui a établi, pour l'ensemble des procédures de marchés publics, des cahiers des charges et des référentiels satisfaisants, ainsi que de mettre un système de validation de signature ou de suivi selon les différentes étapes de la passation à l'exécution et au paiement de ces marchés publics.

Nous avons également insisté sur le fait que, dans le cadre des obligations européennes en la matière, le Parlement wallon, comme les autres instances publiques belges, est obligatoirement en demeure de transmettre à la chancellerie du Premier ministre, qui elle-même la retransmet à l'Europe, les données relatives aux marchés de plus de 30 000 euros et, à partir de l'année prochaine, également des marchés de faibles montants. D'où l'importance de disposer d'une centralisation et d'une exhaustivité des marchés tels qu'ils sont passés.

Nous avons constaté, dans le cadre des marchés que nous avons analysés, un certain nombre de problèmes ou de points d'amélioration, que ce soit au niveau de la passation, de la sélection qualitative, de l'exécution d'un certain nombre de règles en matière de cahiers des charges, de l'application de ceux-ci et du respect d'un certain nombre de règles spécifiques. Pour le dire d'une manière synthétique, nous n'avons pas constaté d'horreurs. Des points restent améliorables, mais, pour les marchés de 2023 tel que nous les avons audités, nous n'avons pas constaté de situation – pour reprendre le terme – horrifique, ni de situation en parfaite contradiction avec la réglementation des marchés publics, ce qui est un point utile à souligner.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est une revue synthétique – je le conçois – de ce rapport.

Pour être constructif, en tant qu'auditeur et responsable du dossier des comptes 2023, dans le chef de vos services – je tiens à le souligner –, nous avons été véritablement et heureusement satisfaits de leur parfaite et entière collaboration. À aucun moment nous n'avons été confrontés – ce qui n'est pas toujours le cas, je dois vous le dire – à des réserves, à des réticences ou à des situations de non-collaboration. En permanence, les services de votre Parlement ont été soucieux de nous communiquer toutes les informations nécessaires et de répondre, en temps et en heure, à toutes les questions que nous avons pu poser. C'est un élément qu'il convient de souligner.

Le deuxième élément qu'il convient de souligner, c'est que, dans le cadre du protocole – puisque je parlais de référentiel, en tout cas, c'en est un –, les calendriers tels qu'ils avaient été prévus ont été respectés. C'est aussi un élément positif. J'espère que ce respect des calendriers continuera à s'appliquer.

Au niveau des évolutions positives que nous avons constatées, c'est en effet l'adoption par vos soins d'un nouveau règlement financier qui, sous certains aspects, méritera peut-être d'être encore précisé et développé. Cela se fera au fur et à mesure, et nous le verrons surtout à partir des comptes 2025, puisque les comptes 2024 sont encore gérés sous l'empire de cette situation historique que je ne qualifierai pas plus avant.

Par ailleurs, nous nous réjouissons et nous constatons une évolution positive en matière d'outils informatiques, puisque, là, vous avez pris des dispositions pour développer un nouvel outil qui, nous l'espérons, sera mieux intégré que les deux logiciels dont vous disposiez jusqu'à présent, qui posaient des problèmes de réconciliation, et cetera. Nous espérons également que ce nouvel outil permettra une meilleure intégration de la comptabilité générale et de la comptabilité budgétaire. Ce sera sans doute un des chantiers importants de l'année 2025.

Nous nous réjouissons aussi de voir que, au niveau de l'organisation administrative, vous avez désigné un directeur financier. C'était évidemment un acteur fondamental dans le cadre de cette structure comptable et budgétaire. Vous avez développé une cellule Marchés publics dont nous analyserons le rôle et apprécierons l'effectivité.

Reste un certain nombre de remarques plus ponctuelles et plus techniques que nous avons formulées sur vos comptes, que ce soient les comptes en comptabilité générale ou en comptabilité budgétaire. Notre audit de 2024 sera attentif au suivi de nos observations et nous serons aussi attentifs, à l'occasion de ces comptes 2024, de voir, certes pour 2025, la manière dont les décisions de 2024 ont déjà eu des incidences et la manière dont les suivis qui sont annoncés se trouvent effectivement mis en place.

Monsieur le Président, je pense avoir fait le tour des points qui me paraissaient essentiels. J'ai voulu donner un message positif dans la mesure où nous nous rendons compte que le chantier qui a été ouvert est un chantier complexe. Il faut rester raisonnable, la comptabilité et l'organisation de votre Parlement ne sont pas d'une complexité comparable à celle de la Région wallonne. Ainsi, elle devrait, je pense, être gérable et maîtrisable dans des délais raisonnables.

Je pense aussi que notre intervention doit d'abord et avant tout se comprendre comme une aide à l'amélioration de la gestion, même s'il nous appartient, lorsque l'on constate des problèmes majeurs, de les dénoncer et de les communiquer. Cela rentre aussi dans notre rôle. Comme je l'ai dit, nous estimons que notre rôle se trouve véritablement rempli lorsque l'on constate que les recommandations que nous avons formulées se trouvent rencontrées et mises en œuvre par les services auxquels elles s'adressent. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Rion, pour la qualité de votre exposé.

La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je vous remercie, Monsieur le Conseiller Rion, pour l'ensemble de ces analyses ainsi que vos équipes pour tout le travail mené.

Vous l'avez indiqué, Mme la Greffière et l'ensemble des services du greffe se sont montrés totalement disponibles dans le but de faciliter, de soutenir, de répondre et de le faire dans les délais à l'ensemble des demandes et des préoccupations de la Cour des comptes.

Je pense que l'on s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre de la volonté du Parlement qui a souhaité, par une série de mesures, après les événements du passé, s'inscrire dans un cadre complètement renouvelé, adapté et qui puisse décider d'un certain nombre de procédures ou de mécanismes de transparence. Si nous sommes aujourd'hui en Commission de la comptabilité en train d'examiner le rapport de la Cour des comptes, c'est en raison de quelques-unes des décisions prises par le Bureau antérieur.

Les recommandations sont de diverses natures. Je ne vais évidemment pas les reprendre. Elles sont nombreuses puisqu'il y en a une bonne nonantaine au total, avec des spécificités, des ampleurs ou des conséquences en termes d'action de différentes natures et de différentes importances, mais qui sont toutes pour nous, pour le Bureau, pour les services du greffe, notre ligne de conduite, en ce sens que – c'est le premier message que je voudrais partager avec vous – non seulement la volonté a été de travailler pleinement avec la Cour des comptes, de le faire rapidement, mais la volonté est de mettre en œuvre l'ensemble de ce qui doit être mis en œuvre pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes.

Nous allons d'ailleurs réagir rapidement par rapport aux comptes de l'année écoulée, puisque, sur ce qui est encore possible, le Bureau a pris la décision, et a mandaté pour cela le bureau comptable BMA qui nous assiste pour cette tâche, d'intégrer d'ores et déjà des éléments que vous avez évoqués concernant les amortissements ou concernant les provisions, de manière à mieux coller à la réalité, étant entendu que l'ensemble des règles à la fois pour les amortissements et pour la constitution des provisions, doivent être fixées de façon transparente.

Ensuite, même si M. le Conseiller l'a indiqué, 2024 sera une année intermédiaire, transitoire, puisque dans les faits le rapport nous a été communiqué en octobre et il vous a été communiqué à la fin novembre – nous en débattons maintenant en novembre –, les services du greffe, avec le plein soutien ou à l'initiative, dans certains cas, des Bureaux –, le précédent et l'actuel – ont souhaité pouvoir diligenter un maximum de changements à apporter, de décisions, d'adaptations, de commandes de diverses natures.

Je vais illustrer certaines d'entre elles, sans être exhaustif à ce stade, mais en mentionnant celles qui me paraissent les plus substantielles à ce stade. Vous l'avez rappelé, Monsieur Rion, l'adoption par notre Parlement des règles budgétaires et comptables en notre séance du 20 novembre est indubitablement une pièce angulaire importante, même si certains éléments devront faire l'objet d'évaluations dans le futur. Le Bureau a adopté une série de procédures administratives, budgétaires et comptables à la faveur de ses réunions des 24 octobre et 14 novembre 2024.

Dans le projet de budget 2025 qui vous est soumis, la présentation des articles a été revue pour mieux coller à la préoccupation rappelée il y a quelques minutes. Ensuite, en matière d'outils dont nous devons disposer pour fonctionner de façon plus adaptée – je viendrai aux ressources humaines dans quelques instants –, l'attribution d'un marché public pour disposer d'un logiciel comptable adapté est aussi une réalité. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un nouvel organigramme afin de pouvoir créer et faire fonctionner dans la foulée la cellule dédiée aux marchés publics et aux achats nous semble aussi un élément important qui fait partie des décisions déjà prises ou en cours d'élaboration.

Par rapport à la mise en place de mesures complémentaires en matière de séparation des fonctions, c'est un point important que vous avez relevé, même si, concernant la validation des frais du greffe et singulièrement de la greffière, vous avez mentionné que le processus n'est pas en place, mais qu'il n'y a eu aucune note de frais rentrée pendant la période concernée. Il n'empêche que l'ensemble des mécanismes de séparation des fonctions doivent être totalement adaptés. On a vu qu'il y avait eu, ailleurs aussi, dans le passé, certains problèmes et que cette séparation des fonctions était une balise indispensable.

Le Bureau a aussi décidé d'avoir recours et d'adhérer à des centrales d'achats de façon plus fréquente, puisque, lorsqu'il y a une centrale d'achat, par exemple au SPW ou d'autres auxquelles nous pouvons souscrire, c'est à la fois une facilité, mais également le fait de pouvoir s'inscrire dans un mécanisme de marché public déjà mis en œuvre et validé par ailleurs, et d'obtenir, dans certains cas, les meilleures conditions.

Je note également la publication de délégation, qui est un point aussi que vous aviez relevé, de manière à ce qu'il y ait une plus grande transparence par rapport à qui fait quoi, qui est en charge de quoi, auprès de nos interlocuteurs à l'extérieur.

Par ailleurs, vous avez évoqué la Direction financière, mais il est évident que le chantier dont on vient de détailler non seulement chacun des chapitres, chacune des mesures, mais aussi l'ampleur, est un chantier qui nécessite des moyens. Dès lors, le renforcement des moyens humains de la Direction financière chargée de la mise en œuvre de l'ensemble de ces recommandations et des procédures que vous avez évoquées retient toute l'attention du Bureau.

On aura l'occasion d'examiner le budget ultérieurement. Ce travail nécessite non seulement les décisions, la volonté – c'est le cas –, d'être pleinement adapté techniquement, de disposer des logiciels et des dispositifs pour mettre en œuvre ces règles, mais aussi des moyens humains nécessaires. C'est l'un des points fondamentaux que je voudrais souligner.

Le Bureau a aussi décidé, si besoin ou si besoin complémentairement, d'intervenir et de permettre des formations complémentaires pour celles et ceux qui sont chargés de la mise en œuvre de ces dispositions.

Par exemple, concernant le registre des marchés publics, avec leurs échéances, les montants, et cetera, il est déjà opérationnel pour les montants de plus de 30 000 euros. Nous avons décidé de le lancer également – certes, cela prend un peu plus de temps – pour les montants de moins de 30 000 euros, de manière à ce que ce registre complet des marchés publics puisse être présenté à intervalles réguliers au Bureau, par exemple à échéance trimestrielle.

Notons également que la collaboration transversale de l'ensemble des services, indépendamment de celles et ceux très directement concernés, soit par les marchés publics, soit par les achats, soit par la Direction financière, mais de façon transversale, est extrêmement importante. Il faut que chacun soit impliqué et adhère pleinement à cette culture globale, si je puis dire, du changement, de respect strict de la norme que vous venez de détailler, bien qu'elle soit quelquefois contraignante.

La collaboration au sein de la cellule Qualité, par exemple, pour la mise en œuvre de ces dispositifs, la documentation des procédures, l'accompagnement si nécessaire des responsables, tout cela me semble aussi devoir concourir à l'effort collectif.

Je ne serai pas beaucoup plus long, mais je voulais, par ces quelques mots, indiquer à quel point – c'est aussi votre conviction – nous prenons non seulement au sérieux, mais avec la plus grande minutie, chacune des recommandations de la Cour des comptes, à la fois dans sa mise en œuvre et dans son développement dans le temps. En ce qui concerne sa mise en œuvre, nous prenons tout cela avec la plus grande rigueur et avec le plus grand sérieux.

Deuxièmement, concernant les décisions qui ont déjà été prises en ce qui concerne cet exercice 2024, celles qui s'annoncent pour l'exercice à venir et les conditions pour nous permettre de mener à bien de façon complète ce changement, j'ai indiqué les outils, notamment informatiques, dont il est important de disposer, la culture globale qu'il est important de continuer à faire évoluer, et de faire évoluer dans certains cas. En outre, les moyens humains sont nécessaires, parce qu'un chantier de cette ampleur ne sait pas se mener à bien en leur absence. Comment lui donner toutes ses chances de succès, s'il n'y a pas toutes les ressources disponibles pour le faire ?

Si Mme la Greffière veut ajouter un certain nombre d'éléments, qu'elle n'hésite pas.

M. le Président. – Je vous remercie pour cette intervention qui se veut surtout rassurante. Des dispositions ont été prises par le précédent Bureau et l'actuel Bureau prend le travail très au sérieux. Nous allons vers un mieux et vers du positif.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – D'abord, un grand merci à M. Rion pour son exposé et à toute l'équipe de la Cour des comptes pour le travail qui a été fait. Dans le cadre de ma formation politique, nous étions l'une des formations politiques qui avaient demandé que la Cour des comptes puisse s'intéresser aux comptes du Parlement wallon. On avait déjà remarqué que dans d'autres parlements, c'était le cas. Ce n'était pas encore le cas au niveau du Parlement wallon. Maintenant, cela a commencé. C'est vraiment très positif.

M. le Président du Parlement vient de parler d'embauches par rapport au personnel du Parlement. Parfois, je me demande si pour la Cour des comptes, il ne faudrait pas l'envisager aussi. Avec tout ce qu'il y a à contrôler, ce serait utile.

Je veux juste attirer l'attention de la commission sur les éléments suivants. D'abord, le président de la commission vient de le dire, on est dans une évolution positive. Ce changement était indispensable après des dizaines d'années de gestion financière moins contrôlée – pour le dire comme cela –, où il y a eu des révélations qui ont fait bouger les choses. Il faut le reconnaître. Des journalistes ont fait leur travail jusqu'au bout, et des informations sont sorties dans le domaine public. C'est là qu'il y a eu un sursaut de dire qu'il faut changer la situation, avec cette Commission de la comptabilité qui est déjà un signe de transparence. Il n'y a pas si longtemps, les comptes du Parlement étaient les seuls comptes qui étaient discutés à huis clos, de manière assez incompréhensible. Maintenant, on est dans un effort de transparence avec la Commission de comptabilité, et dans un effort de contrôle avec le travail de la Cour des comptes.

L'autre élément, vous l'avez dit, vous vous êtes penché sur l'année 2023. Pour les années futures, votre concours sera garanti. Cependant, les membres de cette commission doivent se rendre compte que, par exemple, pour l'année 2022, il n'a pas été possible de se pencher sur les chiffres pour les raisons que vous avez évoquées.

Nous-mêmes avions demandé que même pour les années précédentes, puisque toute la gestion était interpellante, même à partir de 2009 au moins, il fallait aussi faire un contrôle. Cela n'a pas été possible ou n'a pas été fait. Cela veut dire qu'il reste des zones d'ombre. Dans cet effort de transparence et de clarification, il y a ces deux éléments : l'année 2022, la période à partir de 2009 où l'on est avec des questionnements sur ce qui a été fait de l'argent public pendant cette période.

Je trouve logique que l'on aille jusqu'au bout dans cette vérification, d'autant plus que l'on est face à un Gouvernement et la formation MR-Les Engagés qui disent à tout bout de champ qu'ils veulent contrôler les deniers jusqu'au bout, économiser et gérer l'argent de la manière la plus stricte possible, avec même des conséquences sur nos concitoyens. Il serait totalement illogique que le Parlement ne fasse pas des efforts, alors que tout le monde doit faire des efforts. On a aussi remarqué que parfois, quand on parle d'efforts du Parlement, on parle surtout du personnel ou du fonctionnement – notamment. Toutefois, dans les travaux de la Cour des comptes, on parle aussi notamment des frais forfaitaires, des avantages des députés, et cetera. Là-dessus aussi, il y a tout un travail à faire. Je ne doute pas qu'à la lecture du rapport de la Cour des comptes, l'ensemble des groupes politiques seront mobilisés pour faire ce travail d'examen de leurs propres avantages, d'autant plus que l'on demande à tout le monde de faire des efforts.

J'avais une question peut-être évidente pour certains, pas pour moi. Je ne suis pas fiscaliste. J'ai un frère qui est fiscaliste, mais cela ne m'aide pas. Quand vous parlez du problème de référentiel, vous êtes revenu régulièrement sur ce manque de référentiel. J'aimerais que vous expliquiez un peu plus concrètement, pour un ignorant comme moi, ce que cela veut dire exactement et quelles sont les mesures qu'il faut prendre pour rectifier ce manque de référentiel.

J'ai d'autres questions par rapport à ce que l'on a lu sur la Cour des comptes, mais je propose d'attendre un autre tour pour poser ces questions qui s'adressent plus à ce que nous allons faire maintenant pour appliquer la mesure proposée par la Cour des comptes.

M. le Président. – Je vous céderai la parole à votre demande.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Merci beaucoup, Monsieur le Président et Monsieur Rion de la Cour. Vous avez rappelé amplement le contexte dans lequel la Cour des comptes remet cet exercice de rapport. C'est quand même un moment historique, vous l'avez dit, le premier contrôle auquel notre Parlement est soumis, et je pense que cela mérite d'être souligné. C'est vraiment un changement de paradigme important et la preuve que le Parlement veut faire toute la transparence sur la manière de fonctionner.

On se souviendra aussi que le précédent Bureau avait transmis à la Cour le compte 2022, que la Cour, et vous l'avez répété, n'avait toutefois pas accepté d'exercer ce contrôle en raison de l'instruction judiciaire en cours à l'époque, et cela avait été admis par le Parlement dans sa configuration précédente. Cela a été rappelé, le compte 2023 a été adopté par le Bureau en mai 2024, avant le renouvellement de notre Parlement.

De manière générale, les conseils de la Cour portent sur une année au cours de laquelle le Bureau a lui-même établi les constats de carence dans la gestion financière et dans la gestion comptable de notre Parlement. C'est important de le rappeler aussi au cas où certains voudraient écrire que l'on a encore découvert de nouvelles choses. Non, on parle bien de choses qui ont déjà largement été commentées.

Dans la foulée, il a initié de nombreuses réformes sous la conduite de votre prédécesseur, Monsieur le Président, mais aussi, et je voudrais le souligner, par l'administration, avec à sa tête Mme la Greffière et tous les services qui l'accompagnent au quotidien, et je voudrais ici saisir l'occasion pour les en remercier et remercier aussi l'ensemble du Bureau à cet égard pour le travail qui a été accompli.

La tâche était ardue, et c'est la raison pour laquelle, avec cette ampleur-là, elle se poursuit encore au travers de l'année 2024. 2025 sera l'année de mise en œuvre et de finalisation de l'ensemble des réformes qui ont été entamées. On est bien devant un changement de paradigme dans la gestion de notre Parlement.

L'image véhiculée dans le rapport et l'examen pourraient peut-être, vus de l'extérieur, paraître en décalage par rapport au travail entrepris depuis début 2023. Mais reconnaissons aussi que ce rapport a le mérite de pointer consciencieusement et scrupuleusement les dysfonctionnements qui avaient été soulevés à l'époque par le Bureau, qui n'était d'ailleurs pas resté les bras ballants.

Je voudrais souligner à cet égard, à mon tour, les réformes entreprises :

- la révision de l'organigramme du greffe pour y prévoir une Direction financière ;
- la désignation – cela coule de source – d'un directeur financier fin 2023, remplacé après sa démission par une directrice financière en novembre ;
- le rattachement à la Direction financière d'une cellule consacrée aux achats ;
- l'adoption en plénière le 20 novembre dernier – vous l'avez rappelé aussi, Monsieur le Président – des règles budgétaires et comptables ;

- l'adoption par le Bureau de procédures internes au sein du greffe, avec les achats, les marchés, les factures, le recouvrement de créances, les inventaires, et cetera. Il y a eu pas mal de réflexions sur la question des inventaires ;
- la désignation d'un cabinet de réviseurs pour accompagner la mise en œuvre de ces règles ;
- la mise en place de mesures destinées à la séparation des fonctions dans la gestion administrative et comptable ;
- l'élaboration d'un budget 2025 en présentant des articles budgétaires plus précis pour éviter des transferts entre eux ;
- la mise à disposition d'un logiciel comptable adapté aux nouvelles règles administratives et comptables.

En résumé, le cadre fonctionnel général est fixé, le Bureau et le greffe paraissent mieux armés aujourd'hui pour une gestion plus conforme aux règles habituelles et attendues d'un pouvoir public.

La réussite de ce changement devra recueillir l'adhésion de l'ensemble du personnel. À cet égard, Monsieur le Président, vous avez évoqué tout à l'heure des formations à ces changements. Je souhaitais vous poser la question, mais vous avez déjà répondu avant que je ne vous la pose. J'insiste évidemment sur la nécessité de ces formations.

Il semble aussi qu'un plan de recrutement s'imposera en 2025, notamment pour renforcer la Direction financière. Nous pourrons y revenir dans le budget de fonctionnement. Mais peut-être, Monsieur le Président, avez-vous déjà des annonces à nous faire à cet égard ?

Parmi les 95 recommandations, plusieurs ne sont pas encore rencontrées, mais elles sont déjà en cours d'implémentation ou seront mises en œuvre dans le cadre de l'exercice 2025. Dans le rapport, quelques aspects me semblent devoir faire l'objet d'une réflexion au sein de notre assemblée.

Concernant la séparation des fonctions, on peut évidemment totalement rejoindre la Cour : si des règles adoptées par notre assemblée le 20 novembre dernier, mais aussi le principe de spécialité budgétaire acté dans le budget 2025, permettent le respect de cette séparation, soulignons que le contrôleur ne peut être dans le même temps le contrôlé.

À cet égard, le rapport de la Cour pointe le cas des notes de frais de Mme la Greffière. Si la Cour a raison de confier leur contrôle au Bureau, qu'il me soit toutefois permis de regretter que ce rapport reprenne seulement dans une petite note, en tout petit, en bas de page : « Selon le Service des ressources humaines, aucune demande de remboursement de frais n'a été introduite en 2023 par la greffière ». C'est ce qui a suscité beaucoup de polémique pour une situation qui n'existe pas. Je voudrais soulever cet état de fait.

On aurait pu imaginer que cette précision figure en clair dans le corps du document, ce qui aurait permis de couper court à toute la mauvaise polémique que la presse n'a pas manqué de relayer largement, laissant croire encore à de multiples difficultés. Le rôle de la greffière nous semble exemplaire dans l'amélioration des pratiques administratives de l'assemblée, aidée par les services et notamment la Direction financière. Je voudrais à nouveau le souligner parce que ce procès n'était pas du tout correct.

Je voudrais relever dans le rapport plusieurs dispositions réglementaires adoptées par le Bureau concernant les moyens mis à disposition des parlementaires.

La Cour soulève la question de la transparence de ces dispositions et suggère qu'elles devraient faire l'objet d'une approbation par la plénière plutôt que par le Bureau. Si mon groupe est favorable à l'uniformisation du statut des parlementaires entre les différentes assemblées de notre pays, il ne me semble pas anormal que la transparence soit de mise. Au sujet des dispositions concernées, quels sont les freins qui nous empêcheraient de prévoir cela dans un complément au règlement qui fixerait les indemnités des parlementaires dans le cadre de la publicité déjà prévue pour celles-ci ? Nous n'avons rien à cacher, et l'information des citoyens ne me semble pas du tout anormale.

La Cour relève la nécessité de s'assurer du respect de la réglementation fiscale et sociale en matière d'avantages de toute nature. Ici aussi, cette recommandation m'étonne. Le respect de cette réglementation n'est-il pas déjà mis en œuvre ? L'usage professionnel des avantages mis à notre disposition, comme des tablettes, ne devrait-il pas faire l'objet d'un avantage de toute nature ? Je vous le demande, chers collègues. Cela mérite d'être examiné consciencieusement, notamment en lien avec l'administration fiscale et dans le cadre d'un statut uniforme entre les assemblées.

Le chantier le plus urgent, c'est sans doute celui que vous avez particulièrement examiné, c'est-à-dire le cycle des achats et des marchés publics. Mon groupe soutient pleinement la nécessité de clarifier totalement la différence entre les fonctions liées aux commandes. Avec insistance, nous pouvons répéter que la concrétisation de l'intégration de la cellule Marchés publics et achats doit se faire au niveau de la Direction financière, et c'est vital.

Je voudrais saluer la décision du Bureau en ce sens, des responsabilités clairement établies, des services uniformes au sein du greffe, un contrôle financier effectué en parallèle des achats et des marchés publics,

la limitation des risques de connivence entre les fournisseurs et les contrôles mis en œuvre. Ce sont autant de gages qui permettent des marchés publics corrects et surtout correctement exécutés. Cela évitera que les marchés publics soient dénoncés, mis à mal par des soumissionnaires ou portés devant la justice. Nous savons le Bureau particulièrement attentif à cet objectif, tant l'actuel que le précédent. Nous le soutenons dans cette démarche ainsi que tous ceux au sein des services qui s'y impliquent.

En conclusion, Monsieur le Président, nous estimons que notre assemblée est sur la bonne voie de l'exemplarité ; n'en déplaise à certains. Le travail mené depuis deux exercices doit être souligné. Tout prend du temps quand il s'agit de bousculer des habitudes. La concrétisation des recommandations de la Cour prendra aussi un peu de temps, mais le chemin emprunté depuis 2023 devrait permettre au prochain rapport de la Cour sur les comptes de 2024 de reconnaître et de souligner le chemin parcouru. Ce n'est pas un espoir, mais assurément une certitude.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie à mon tour la Cour pour l'exposé et tout le travail qui a été fait avec ce rapport. La mission donnée à la Cour était un élément clé de la réforme que nous avons adoptée en novembre 2022 suite à la mise au jour de pratiques gravement problématiques dans le chef de la gestion de notre Parlement. Il s'agissait d'un changement majeur – il ne s'est pas fait tout seul, il a fallu batailler – qui montre toute son importance aujourd'hui. Nous avions espéré qu'il le montre déjà avec les comptes 2022, mais la Cour a exprimé à l'époque un refus, sur lequel vous êtes revenu avec des motifs tout à fait légitimes. En effet, la situation s'est imposée à nous, compte tenu de la procédure judiciaire. La Cour vient donc, plus tard qu'espéré, avec un travail extrêmement dense où elle liste les problèmes et les chantiers à amorcer. Il y a un travail important à effectuer.

Je remercie les services pour la pleine collaboration avec la Cour, qu'elle a d'ailleurs salués. J'ignorais pour ma part que l'ensemble des parlements avaient suivi le même chemin, ce dont je me réjouis puisque s'ancre ainsi une évolution sans marche arrière possible. Je n'imagine pas que quelqu'un puisse faire marche arrière, ou même y penser, ce qui démontre le franchissement d'une étape clé.

Comme vous l'avez dit, ainsi que le président, le travail est en cours sur une série des chantiers listés par la Cour, parfois même déjà réalisés : tel est le cas de la clé de voûte de ce règlement budgétaire et comptable, ainsi que de cet important logiciel. Ce sont des éléments majeurs permettant d'en sortir et les services font le maximum pour assainir ce qui doit l'être. Personne n'en doute. Il reste une obligation politique de finaliser au plus vite ce qui est déjà en cours et une obligation d'ajouter à la liste des chantiers ceux qui n'étaient pas encore tout à fait identifiés en vue de mettre en œuvre les recommandations. À cet égard, j'ai pris note de l'engagement du président du Parlement au nom du Bureau quant à cette mise en œuvre.

Il est impératif d'avancer aussi sur les enjeux concernant les parlementaires : le contrôle des subventions aux groupes politiques, les indemnités pour frais – qui posent, au-delà des questions que vous avez posées, des questions de légitimité, nous amenant à plaider pour leur suppression –, la ligne claire en la matière, l'usage du matériel et la qualification fiscale. Nous invitons le Bureau à se saisir très rapidement de ces questions et à les déposer au-dessus de la pile.

En parallèle, il y a l'enjeu du contrôle des dépenses. En la matière, il est impératif que le Bureau sorte Mme la Greffière, qui est la première à en souffrir, de cette situation. Je rejoins ce qui a été dit quant au mauvais procès à partir d'un constat qui s'impose : la procédure n'a pas encore été définie et elle aurait dû l'être, mais avec une information qui n'a pas suivi dans la mise à jour publique et qui aurait dû prendre la même forme, à savoir l'absence de cas dans l'année concernée.

Avec la même importance, j'en viens aux cartes de crédit. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur Rion, c'est une zone de risque dans l'absolu pour toute organisation. C'est donc une question qui doit faire l'objet de procédures claires rapidement. Je rappelle que nous avions proposé, il y a 15 jours, en séance plénière, une publicité des règles annexes au règlement budgétaire et comptable : celle-ci a été refusée. Cela nous a envoyé un drôle de signal. Je pense que le rapport donne l'occasion de placer ce dossier en priorité dans l'avancement.

Enfin, nous voulons insister sur l'enjeu du cycle des achats et des marchés publics, puisque 20 des 53 recommandations de la Cour concernent cet enjeu et notamment les procédures en matière de marchés publics qui doivent être formalisées. C'est un point qui avait aussi été évoqué lors de la Commission de la comptabilité, ici, il y a trois ou quatre semaines. Il avait été dit à l'époque que l'amendement que nous avions proposé pouvait être ajourné, tenant compte du rapport de la Cour. En effet, on a ici du matériau qui nous impose, politiquement, de reprendre le travail.

J'adresse deux questions à la Cour. D'une part, vous avez évoqué, à juste titre, l'enjeu de la séparation des fonctions. Depuis lors, vous avez pu prendre connaissance du règlement qui a été adopté par cette assemblée. La Cour a-t-elle pu s'assurer que le règlement réponde bien à cette demande ? Ou bien, des éléments ont-ils été mal pris en compte ? Dans cette hypothèse, il serait de notre responsabilité à chacun de le faire évoluer. Vous avez aussi évoqué une question portant sur un enjeu de loyers et de récupération de loyers : « Le Parlement n'établit pas de relevés annuels

et ne récupère dès lors pas les charges prévues auprès du locataire ». Je voulais voir si vous aviez une idée de l'ordre de grandeur, qui n'enlève rien à l'obligation, bien sûr, de résoudre la difficulté, mais permet d'en apprécier l'intensité.

J'ai quelques questions qui s'adressent davantage au président ou aux services. Puis-je les livrer à présent ou devrais-je attendre le deuxième tour ? Bien. Il s'agit de questions plus ponctuelles.

La question du déclassement des biens informatiques m'interpelle. Le rapport évoque des biens informatiques qui contiennent des données et qui sont normalement détruits par un prestataire externe contre remise d'un certificat. À cet égard, la Cour indique qu'à peu près 150 biens contenant de telles données ont été déclassés, mais que seuls 19 ont fait l'objet de la procédure prévue. Où sont les 131 autres biens informatiques ?

J'aimerais livrer une observation sur la provision pour les indemnités de sortie, puisque la Cour recommande d'améliorer le mécanisme de comptabilisation qui les couvre au niveau comptable. Je comprends totalement qu'elle fasse cette observation – c'est son rôle. Au niveau politique, nous pensons toutefois qu'il est préférable de travailler à une intégration des parlementaires dans un régime général de sécurité sociale qui rende inutile ce dispositif. Je mesure que ce point relève aussi du législateur fédéral.

Au niveau des dettes commerciales à un an ou plus, « il y a une procédure de circularisation des soldes qui a été réalisée auprès de 23 fournisseurs – nous dit la Cour –, mais sur les 17 réponses reçues, seules sept ont pu être réconciliées avec les comptes ». Il y a donc dix réponses restantes qui présentent des différences qui n'ont pu être justifiées. Quel suivi est donné à ce constat ?

On a évoqué tout à l'heure le logiciel comptable. M. le Président en a parlé. Je voulais simplement voir s'il avait bien été attribué ou si c'est quelque chose qui est imminent, mais encore à réaliser.

Concernant la question des droits d'accès aux applications informatiques, la Cour évoque un risque de fraude. Je voulais voir à quelle échéance cette séparation technique pouvait être réalisée.

Enfin, de manière plus générale, on a un certain nombre de recommandations. Est-il bien prévu, du point de vue de la méthode, qu'il y ait un tableau de bord de ces recommandations avec un outil de suivi qui permette au Bureau d'abord et à cette commission ensuite de s'assurer du suivi des recommandations avec ordre et méthode ? On s'assurerait de la sorte que les recommandations soient suivies convenablement : les prioritaires d'abord, puis celles qui doivent suivre, celles qui s'inscrivent dans une temporalité courte, celles qui demandent un certain nombre d'étapes pour être exécutées valablement.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Là où certains voient dans ce rapport des constats qui pourraient paraître terribles pour ce Parlement, au final, votre exposé démontre un travail précieux de suivi des recommandations qui vise avant tout à l'amélioration des services.

Comme vous l'avez indiqué, il y a beaucoup de règles qui sont très techniques et qui devront être implantées par les services. On ne pourra pas discuter sur leur fond, mais j'insiste sur le travail du Parlement qui prend aussi en compte de nombreuses recommandations. C'est positif de constater qu'il puisse avancer en la matière.

Si l'on doit faire une conclusion sur l'ensemble de ce rapport, ce serait :

- qu'il montre la volonté que les règles soient claires ;
- que le but est d'éviter les problèmes ;
- qu'il permet une analyse objective du système et de donner des pistes d'amélioration.

C'est la volonté du Bureau et de l'ensemble des parlementaires. En tant que jeune parlementaire, je peux justement le dire aussi. Quand on commence en politique, on a un peu cette tendance de se demander ce que l'on va faire dans ce milieu, si l'on n'a pas l'impression que rien ne va. Ici, on est dans une démarche où l'on va améliorer les choses et où l'on va vers un avenir meilleur. Le travail qui a été fourni par vous-même et vos services est de qualité.

Quelles sont vos conclusions ? Vous avez remarqué que, dans ce budget 2023, il n'y avait pas d'horreurs, pour reprendre vos termes, que les services de Mme la Greffière ont excellemment collaboré avec vos services pour arriver à ces constats, que les calendriers ont été respectés, que des évolutions positives ont déjà été prises depuis que votre rapport est arrivé avec l'adoption du nouveau règlement financier, avec l'adoption et la prise en charge de nouveaux outils informatiques, avec la désignation de la Direction financière, avec la constitution de la cellule Marchés publics. Au final, une grande partie de vos recommandations ont été suivies par nos services.

Comme vous le disiez également, cet audit 2023 va servir à améliorer déjà le compte 2024 et, en 2025, on pourra partir sur d'excellentes bases. D'ailleurs, vous disiez que la Cour des comptes était toujours insatisfaite ; c'est une très bonne chose parce que cela permettra de toujours continuer à améliorer le travail des services et à améliorer la transparence.

Au niveau des remarques, M. Mugemangango nous dit qu'il faudrait peut-être un contrôle des années 2009 à

2022. J'ai une tendance à vouloir améliorer les choses ; pour la transparence, cela peut être bon d'avoir une analyse dans le passé, mais on doit d'abord se concentrer sur le futur. Si des archéologues des comptes du Parlement veulent s'y pencher, pourquoi pas. Je me réjouis de constater que le PTB veut également de la rigueur, comme le MR et les Engagés la demandent.

Ensuite, ce qui me surprend un peu, c'est que des membres du PTB étaient vérificateurs aux comptes. Donc, les comptes du passé pouvaient être vérifiés par le Parlement.

Enfin, en ce qui concerne les frais de fonctionnement de ce Parlement, dans les trajectoires, il y a des diminutions également prévues et il faut pouvoir le souligner.

Au final, quand on regarde les questions que l'on avait préparées par rapport à la note, que ce soit votre exposé ou les propos du président du Parlement, pas mal de questions ont trouvé une réponse. Dans les différents points d'achoppement, il y avait par exemple le contrôle de la rémunération des collaborateurs et des collaboratrices : on peut y travailler pour qu'il y ait plus de transparence et que l'on vérifie qu'il n'y ait pas de double rémunération. Éviter les chevauchements me paraît également évident.

Concernant les avantages de toute nature, la transparence et la publicité, on tend de plus en plus vers un système politique où l'on a envie d'avoir de la transparence et de la publicité, parce qu'il n'y a rien à cacher. D'ailleurs, à ce titre, pas mal de règlements par rapport à toutes ces dispositions sont déjà publiés sur le site du Parlement. Une partie de transparence est dès lors déjà réalisée.

Enfin, j'aimerais remercier les services du greffe et de la Cour pour tout le travail effectué pour l'adoption du règlement, pour la mise en place des nouveaux logiciels. Je suis certain, au nom du groupe MR, que le Bureau de ce Parlement et tous les services travaillent d'arrache-pied pour suivre toutes vos recommandations afin que l'on puisse améliorer notre système au niveau du Parlement wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – À mon tour, au nom du groupe Les Engagés, je remercie M. Rion pour son exposé et ses qualités très pédagogiques, de clarifier la situation et de nous donner l'exposé et l'analyse de la Cour, qui, je le rappelle, découle d'une proposition de décret que les Engagés avaient déposée à l'époque et qui a été approuvée à l'unanimité en mars 2023. Le contrôle est un gage de sérieux et de transparence ; quoi de plus normal lorsqu'il s'agit d'argent public ?

Si certains d'entre vous, chers collègues, ont connu un avant et un après – puisque vous l'avez évoqué dans votre expérience –, nous sommes plusieurs – c'est le cas notamment ici de ma collègue et de moi-même – à ne connaître que la situation d'aujourd'hui, bien que, évidemment, nous ayons aussi lu et entendu la presse. Nous avons l'impression – je pense qu'elle est partagée – d'une révolution dans les propos entendus et une révolution que je salue, une révolution positive. Je voulais également mettre en évidence le travail du personnel du Parlement, parce que je crois que tout changement fait peur, que ce changement de façon de faire n'a pas dû être facile tous les jours et que s'adapter à ce pas de géant, en deux ans, ce n'est pas évident. C'est encore un travail de tous les jours.

Le rapport de la Cour doit être notre feuille de route et les balises à respecter, d'où l'importance de respecter les recommandations. Là, le président Borsus a déjà repris et listé les recommandations. Entre 2023 et maintenant, il n'y a que deux ans, mais l'on constate que beaucoup de choses ont déjà été faites et que des intentions sont encore évidemment en cours, qui devront être mises en pratique et nous y veillerons.

Nous avons noté aussi l'importance du focus qui a été fait sur les achats, notamment le respect des marchés publics. Cela nous semble un point essentiel.

Enfin, c'est quand même rassurant, je reprendrai, comme mon collègue Guillaume Soupart, les termes de M. Rion, en disant qu'il y avait une évolution positive, qu'il n'y avait pas d'horreurs. C'est quand même assez rassurant, et je crois que c'est important aussi parce que cela redonne une image plus positive du service public pour lequel nous œuvrons.

J'ai quelques petites questions, je ne sais pas si je les pose maintenant ? Au niveau de la comptabilité, un nouveau logiciel a souvent été évoqué. Je n'ai pas bien compris si le nouveau logiciel était déjà opérationnel ou s'il allait se mettre en place.

M. le Président. – Après ce premier tour de la discussion générale, où chaque famille politique a pu s'exprimer, il y avait le souhait de M. Mugemangango, entre autres, de faire un second tour et de poser les questions directement à la Cour et à M. le Président du Parlement.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – D'abord, par rapport à la question de l'analyse du passé. J'entends M. Soupart, entre autres, dire que c'est important de s'orienter vers le futur. En fait, l'argument a été utilisé il y a un an ou deux, quand on a aussi proposé cette analyse du passé. Non, il faut regarder vers le futur. Maintenant, des dispositions sont prises pour le futur, cela paraît clair. Comme l'a dit M. Hazée, il n'y aura pas de retour en arrière. Personne, ici, ne va maintenant estimer qu'il faut demander à la Cour des comptes de ne pas contrôler les comptes, c'est certain. Par contre, si l'on veut apprendre de ce qui s'est passé

en 2022 et dans la période précédente, il faudra prendre des mesures pour savoir ce qui s'y est passé.

Pour l'année 2022, c'est évidemment très clair qu'il faudra attendre que le travail judiciaire puisse se faire pour pouvoir, à un moment donné, s'intéresser à cette année 2022. Si l'on veut connaître la réalité et lever les zones d'ombre, il faut pouvoir s'engager en tant que Commission de la comptabilité, à prendre des mesures pour, à terme, avoir une vue sur cette période. C'est notre position.

Je ne vais pas rappeler tous les problèmes que le rapport de la Cour des comptes illustre très bien par rapport à l'usage des cartes de crédit. Quand on a eu ici, il y a quelques semaines, la discussion sur le règlement des dépenses du Parlement, mon groupe a fait remarquer que le règlement concernant les cartes de crédit n'était pas dans le règlement qui a été voté. On nous a dit que ce règlement existait. Tant mieux, des décisions ont été prises au niveau du Bureau, mais ce règlement en particulier reste interne. En fait, il n'y a pas de raison, si un règlement existe, que ce règlement reste interne. J'invite vraiment les membres de la commission à changer de point de vue par rapport à cela et accepter de rendre public et transparent ce règlement d'usage des cartes de crédit. D'autant plus que c'est l'un des éléments évoqués ici.

Sur la question des marchés publics, je crois que vous y êtes déjà revenu, il faut l'ensemble des documents nécessaires pour faire cela de manière correcte.

Sur la question des rémunérations, il y a plusieurs questions politiques qui doivent être soulevées. La première, c'est que, comme mon groupe l'a déjà dit plusieurs fois, on trouve que les rémunérations des parlementaires sont beaucoup trop élevées, c'est notre opinion. À cela s'ajoutent deux dimensions :

- la dimension de frais forfaitaires sur lesquels il y a peu de contrôle ;
- la dimension des avantages de toute nature, qui pourraient être des justifications aux frais forfaitaires, mais qui s'ajoutent aux frais forfaitaires.

Là-dessus, il y a un problème. Comme l'a dit M. Hazée, nous sommes favorables à la suppression pure et simple de ces frais. Si toutefois on décide de les garder, il faut au moins vérifier que ces frais soient correctement traités vis-à-vis de la législation sociale et fiscale de notre pays. J'aimerais sur ce sujet poser la question à M. Rion : ne devrait-on pas demander l'avis de l'ONSS ou du SPF Finances pour voir comment ces frais forfaitaires sont gérés par le Parlement, s'ils le sont de manière correcte ?

Pour le reste, notre philosophie, c'est de dire qu'il peut y avoir une justification à se faire rembourser certains frais dans le travail professionnel d'un parlementaire, il n'y a pas de souci, mais cela doit se faire au travers de justifications très claires et non via un montant forfaitaire ne demandant pas à être justifié. M. Soupart est étonné de la rigueur du PTB sur les questions financières, mais c'est aussi parce que, comme il le dit, il est nouveau parlementaire. Ce n'est pas la première fois que l'on pose des questions sur la manière dont l'argent public est utilisé, en particulier sur la question des privilèges.

Vous avez raison, Monsieur Soupart, l'ensemble des groupes politiques disposaient de vérificateurs aux comptes. Moi, j'ai été vérificateur aux comptes et dès la première réunion, il y a deux choses qui se sont passées :

- la première, c'est que je n'ai jamais approuvé ces comptes parce que j'ai été en désaccord avec ceux-ci ;
- la seconde, c'est que j'ai demandé la raison pour laquelle ces réunions étaient à huis clos, alors que l'on parle de dépenses effectuées avec l'argent public au niveau du Parlement.

À ce niveau, on doit reconnaître que l'on a avancé. Tout à l'heure, j'ai eu la modestie de reconnaître que je n'étais pas fiscaliste. Je pourrais le dire pour pas mal de parlementaires qui étaient vérificateurs aux comptes, qui eux-mêmes ont plein de compétences, mais pas celle d'être fiscaliste ou celles de la Cour des comptes. Il y a une vraie différence ici avec le passé.

Monsieur le Président, on remarque que, pour ce qui est de la Maison des parlementaires et de la jonction piétonne – deux éléments qui ont beaucoup fait parler d'eux –, dans les comptes – à moins que je ne me trompe –, on a amorti à 100 % immédiatement la Maison des parlementaires et la jonction piétonne. Je ne sais pas si je me suis trompé, mais cela me paraît un usage particulier sur le plan comptable.

Si l'on veut réellement faire la publicité des choix que fait le Parlement, on doit revenir au débat que l'on a déjà eu il y a quelques mois sur la publicité des rapports du Bureau. Actuellement, le Bureau se réunit de manière confidentielle, à huis clos. Je peux très bien comprendre que c'est nécessaire quand on parle, par exemple, de cas personnels – là, il est clairement préférable de travailler à huis clos –, mais quand on parle de choix financiers, je ne vois pas pourquoi ces rapports ne pourraient pas être transparents.

J'ai deux derniers éléments. Tout d'abord, quelles mesures va-t-on prendre par rapport à l'argent qui va aux groupes politiques ? Il y a des remarques qui sont faites par rapport au contrôle de leur utilisation. Comment va-t-on en contrôler l'utilisation ? Pour notre part, nous trouvons que ces moyens sont beaucoup trop importants, c'est notre avis, mais ils doivent en tout cas être contrôlés.

Ensuite, en termes de transparence, je pense que c'est Mme Tillieux qui l'a aussi souligné : les avantages de toute nature doivent être transparents. On doit connaître de manière précise ce dont bénéficient les parlementaires, et cela doit être géré en toute transparence.

M. le Président. – Y a-t-il des questions orientées vers M. Rion, de façon à ce que nous puissions l'entendre sur la première salve de questions et à ce que nous puissions le libérer ?

M. le Président répondra à celles qui lui ont été adressées par la suite.

La parole est à M. Rion.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Tout d'abord, en termes de procédure, par rapport aux 53 recommandations que nous avons formulées, c'est-à-dire les 33 sur les procédures comptables et budgétaires, et les 20 sur le cycle des achats, il entrera bien entendu dans notre objectif d'en assurer le suivi d'année en année. Cela fait partie d'ailleurs des règles que nous appliquons systématiquement pour les audits que nous réalisons : l'année suivante, nous veillons à ce que l'audité puisse être mis au courant de ce qui a été effectivement mis en œuvre, ce qui reste mis en œuvre ou ce qui est en cours de réalisation.

Je pense que c'est un point important qu'il convenait de rappeler. Et dans la foulée de ce point, si vous avez été attentifs à notre rapport, contrairement à des lecteurs peut-être un peu rapides qui oublient que les notes de bas de page ont aussi un sens, c'est que l'année prochaine, nous envisageons concomitamment au contrôle des achats que nous avons réalisés cette année, d'envisager un contrôle du cycle des rémunérations, que ce soit au niveau du personnel du Parlement, mais aussi des interventions qui sont faites à l'égard des collaborateurs. Et donc là, c'est un élément de contexte que je pense utile de rappeler.

Par rapport aux questions plus ponctuelles qui m'ont été adressées, en ce qui concerne la problématique ou le contenu du référentiel : qu'est-ce que je vise en la circonstance ? Ce sont tout simplement les normes, qu'elles soient d'ordre légal, réglementaire ou interne, qui trouvent à s'appliquer. Pour le Parlement, les normes légales sont relativement limitées, comme je l'ai expliqué en introduction de mon exposé, puisque le décret de 2011 sur l'organisation comptable et budgétaire de la Région wallonne ne contient qu'une toute petite mention pour le Parlement qui lui impose de remettre un budget des comptes et d'en assurer le rapportage.

À charge pour lui de s'organiser. Il y a eu une évolution puisque vous avez adopté un règlement en matière budgétaire et comptable pour le Parlement. Il restera évidemment à le mettre en œuvre et, au-delà de ces dispositions, ce sont toutes les règles en matière de comptabilisation, que ce soit budgétaire ou que ce soit en comptabilité générale. C'est un élément qui devra être rencontré et qui permettra à la fois aux services de savoir quelles sont les normes qu'ils doivent respecter et à l'auditeur de savoir par rapport à quelles normes il remet son avis sur la gestion financière et comptable.

Concernant la question de la publicité de ces normes, il ne m'appartient pas évidemment de me prononcer sur l'aspect politique. Mais il y a évidemment ce que l'on appelle une hiérarchie des normes, c'est-à-dire qu'il y a des normes importantes, des normes subséquentes et des normes de gestion interne. Les cartes de crédit, par exemple, c'est évidemment une zone à risque qui doit dès lors faire l'objet d'une attention particulière et, en conséquence, de définitions très précises dans le cadre d'un règlement interne et dans le cadre d'une organisation interne. En général – je dis en général, je ne me prononce pas sur l'opportunité, je fais simplement une remarque de comparaison avec les pratiques habituelles –, ce ne sont pas des règles qui sont publiées urbi et orbi, mais si le Parlement estime que c'est nécessaire, c'est son choix contre lequel je ne me prononcerai pas.

Une autre question plus spécifique qui m'a été adressée concernait la séparation des fonctions. Si je lis bien le tableau que nous avons établi dans notre rapport et que je le compare avec le règlement tel que vous l'avez décidé, sur le plan des principes, en tout cas, la situation me paraît satisfaisante. Il restera évidemment à voir comment ces principes seront effectivement mis en œuvre. Entre la règle et l'application de la règle, il peut toujours y avoir un écart, mais en tout cas, quant aux principes, la situation évolue dans le bon sens.

Vous m'avez également posé une question concernant la récupération des loyers et l'ordre de grandeur. Si je me base sur le compte de résultat qui vous a été transmis et le compte 740 plus particulièrement, dans l'état actuel des comptes, c'est un montant qui est indiqué à hauteur de 89 000 et quelques euros. C'est le montant repris dans les comptes, je ne me prononcerai pas plus avant quant à savoir s'il y a encore des loyers pendants ou pas. D'où la nécessité d'assurer un suivi. C'est le montant qui est repris dans les comptes. Monsieur le Président, je pense que les questions ponctuelles qui m'ont été posées trouvent une réponse, je l'espère, satisfaisante.

M. le Président. – Le dernier mot revenant aux parlementaires, y a-t-il des remarques, des questions ou des interventions supplémentaires à l'attention de M. Rion ?

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie M. Rion pour les réponses qui ont été données aux questions posées.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Merci beaucoup pour les réponses fournies. Je souhaitais savoir si c'était pertinent de demander un avis à l'ONSS.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Vous demandez tous les avis que vous souhaitez demander.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je demande votre avis sur la pertinence de l'avis.

M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes. – Vous pouvez faire un *ruling* auprès de l'administration fiscale, c'est une possibilité. Vous pouvez l'interroger à cet égard. Dans la situation actuelle, comme nous sommes dans un flou un peu manifeste, il faudrait clarifier les choses. La recommandation que nous formulons devrait déjà vous mettre à l'abri de situations désagréables.

Ceci étant, l'ONSS et le fisc sont des lecteurs relativement habituels de nos rapports. S'ils estiment qu'il est utile à leur égard de faire une vérification et un contrôle, ils prendront la décision qu'il leur appartiendra de prendre. Je ne peux pas dire plus, c'est une assurance supplémentaire que vous pourriez obtenir de leur point de vue et qui pourrait vous mettre à l'abri de surprises ou d'évolutions défavorables. Ils ont aussi leurs interprétations et leur façon d'envisager les éléments sur lesquels, en l'occurrence, je ne vais pas me prononcer, mais c'est une assurance supplémentaire.

M. le Président. – Il me reste à vous remercier pour votre présence, pour la qualité de votre exposé et pour avoir répondu aux questions des collègues. Je vous souhaite un bon retour, Monsieur Rion.

Nous allons poursuivre nos travaux de cet après-midi avec les questions adressées directement à M. le Président du Parlement. Je propose que Mme Salmon vienne en soutien précieux et qu'elle réponde à la plupart de vos questions puisque certaines sont d'ordre plus technique.

La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – D'abord, sur la destruction des biens informatiques, c'est un point en lien avec l'inventaire. Assez rapidement, on a été attentifs à remettre en place un inventaire tant du mobilier que des biens informatiques. La Cour pointe plusieurs éléments en lien avec cet inventaire : la réconciliation, mais aussi le problème de la destruction des biens qui sont à l'inventaire.

L'inventaire informatique qui contient plus de 4 000 objets va faire l'objet d'une procédure qualité. On est en train, avec la cellule Qualité, de prévoir une procédure qui permettra d'établir un bon de déclassement pour chaque objet qui sera mis au rebut. Ce bon de déclassement comprendra la nature de l'objet, le numéro de série, le code-barre, l'année et la date d'achat. Nous demanderons aussi au fournisseur qui nous assiste pour la destruction de ce type de biens de nous attester de la suppression sécurisée des données informatiques.

Pour ce qui concerne l'inventaire mobilier, au sein duquel nous avons plusieurs milliers de biens, c'est la même idée : une procédure qualité va être mise en œuvre avec un bon de déclassement pour chaque objet qui sera mis au rebut. Il comprendra aussi la nature de l'objet, un numéro de série, l'année d'achat, le prix d'achat, la date du déclassement et le motif, ce qui permettra d'avoir des données plus précises et de vérifier ce qui est sorti de l'inventaire du greffe. Il s'agit d'une donnée importante puisque ce sont des biens qui font partie du patrimoine du Parlement. C'est une recommandation de la Cour en cours d'implémentation avec la collaboration de la cellule Qualité. La procédure devra être explicitée et communiquée aux directions et services concernés puisque c'est plus de formalisme qu'actuellement.

En ce qui concerne les problèmes qui ont été relevés par la Cour des comptes sur les dettes commerciales et la réconciliation, on sera bien attentifs à ces éléments. C'est un problème de comptabilité qui fait partie des recommandations. La Direction financière, avec la collaboration du cabinet comptable, a vu son attention attirée pour mettre les mesures en œuvre utilement afin que la Cour puisse, je l'espère, en 2025, faire beaucoup moins de constats, voire aucun constat de ce genre.

Pour le logiciel comptable, le Bureau a attribué le marché. On est en période de *standstill*. C'est le logiciel comptable qui devrait permettre de régler notamment la question des droits d'accès puisque, dans le logiciel, on aura la possibilité de moduler, de savoir qui fait quoi et surtout de veiller à la séparation des fonctions. C'est un gros point d'attention dans le rapport de la Cour des comptes afin d'éviter que la même personne puisse intervenir à des moments différents et non compatibles en termes de séparation de fonctions.

Nous avons listé un peu plus de recommandations de la Cour puisqu'il y avait des sous-recommandations. Un tableau de bord est déjà en cours de vie, avec non seulement des échéances, les mesures à prendre et les acteurs concernés au sein de l'administration ou en externe puisque, pour certaines des recommandations, on aura besoin d'un support externe, avec la volonté, le plus rapidement possible, d'en régler le plus grand nombre. Vous avez vu que dans les recommandations, de petites choses peuvent être faites assez rapidement. La volonté est d'avancer sur de petites choses, mais aussi sur de grands projets, comme les règles budgétaires et comptables. Vous avez aussi vu qu'une

série des recommandations formulées par la Cour dépendaient de l'adoption de ces règles, qui l'ont été, par le Parlement, il y a quelques semaines. C'est un tableau qui va vivre et qui devra permettre de voir notre amélioration continue ainsi que les moyens qui seront nécessaires pour mettre certaines de ces recommandations en œuvre qui sont d'une importance plus lourde, comme cela a été indiqué.

En ce qui concerne les cartes Visa, une décision du Bureau a déjà été prise. Les recommandations de la Cour supposent que quelques améliorations soient apportées.

Pour les amortissements, c'est une remarque soulevée par la Cour. Nous sommes en contact avec le cabinet comptable qui nous a assistés par rapport à ces règles d'amortissement pour vérifier ces données.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Étant donné que des points concernent plutôt le budget dont ont on va débattre, notamment les dotations aux groupes politiques et des éléments de cette nature, je propose qu'on les aborde dans le contexte du débat ultérieur de notre commission.

Sur les éléments de transparence des décisions du Bureau, M. Rion a peut-être esquissé ce qui pourrait être une forme de réponse, mais, de façon générale, on doit s'inscrire dans la volonté de transparence et de communication d'un maximum d'informations, sauf celles qui sont protégées par le RGPD, le droit des affaires ou Dieu sait quelle disposition. De façon générale, on doit progresser en la matière et je crois comprendre que c'est l'opinion du Bureau de façon très transversale. Une communication est déjà faite après les réunions du Bureau, tous les éléments sont débattus de façon publique en Commission de la comptabilité, la publication, en ce compris de certaines décisions, est effectuée ainsi que la communication et la publication des délégations, par exemple, de règlement. Je suis tout à fait ouvert à poursuivre la réflexion en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Par rapport à ce que j'ai mis dans la rubrique des obligations politiques qui nous incombent, le Président a raison de renvoyer certains des éléments au débat sur le budget, puisqu'il y a une question de curseur, parfois sur des choix politiques. Là-dessus, nous en discuterons par la suite.

Il y a par contre des éléments de procédure importants, mais je ne peux que réitérer ce que j'ai déjà dit : ils doivent être mis au-dessus de la pile dans le suivi qui est à faire. N'ayant pas posé spécifiquement de questions, je me permets juste d'insister sur l'importance de ces enjeux.

Si je prends l'exemple des subventions aux groupes politiques, une chose est de savoir quelle est la subvention – c'est le débat budgétaire ; une autre est de savoir qu'il y a de toute façon un contrôle à faire. Là-dessus, nous avons une obligation d'apporter rapidement une solution à cette question que la Cour a soulevée. Je ne mets absolument pas la volonté en cause. Je pense qu'elle est partagée. C'est parfois le rythme qui peut donner lieu à des appréciations variables. Il ne faudra pas que l'importance partagée sur le travail qui va dans le bon sens – les chantiers immenses qui ont déjà été franchis – donne lieu à une quelconque autosatisfaction. Dès le moment où ce Parlement a gravement fauté, il a une obligation plus élevée que les autres – d'une certaine manière. C'est un sentiment qui doit continuer à nous habiter.

J'ai oublié de remercier Mme la Greffière pour l'ensemble des réponses. Je n'ai pas de questions à poser en particulier.

Je partage une suggestion qui quitte le champ dans lequel nous sommes habituellement des procédures et des questions d'économie ou de ressources : dès le moment où l'on parle d'une procédure pour la mise au rebut, il faut répondre à la Cour qui se tracasse de savoir où tel bien va, c'est en cours.

Il y a également l'enjeu de l'économie circulaire. J'ai été frappé plusieurs fois déjà d'avoir certaines administrations qui peuvent déclasser des objets, parce qu'à un moment donné, dans son appréciation, nous sommes en fin de cycle de vie, et il s'agit de les renouveler. Il y a aussi la législation sur la protection des travailleurs, et cetera. Tout cela est très respectable, et je n'ai pas de questionnement. Cependant, la mise au rebut du point de vue administratif est une chose ; il reste à savoir où va l'objet. J'ai le souvenir de certaines administrations où un camion s'en va avec des chaises administrativement usagées, mais encore fonctionnelles pour le sens commun. Ce n'est pas notre rôle d'aller remplir les décharges avec ces objets. Il y a toujours une suite possible. C'est un point d'attention que je voulais soulever dans les réflexions qui suivent, puisque le sujet est à l'ordre du jour.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – D'abord, merci à Mme la Greffière et à M. le Président pour les réponses fournies.

J'ai une question plutôt d'ordre général. Vous avez parlé, Madame la Greffière, d'un tableau de bord qui est l'outil qui permettra le suivi de la mise en place des recommandations, si j'ai bien compris. Dès lors, je me demande dans quelle mesure ce tableau de bord ne pourrait pas être rendu accessible aux membres de la commission, pour voir de manière très concrète comment les recommandations peuvent avancer, mais

surtout pour se permettre d'avoir de temps en temps une discussion sur les mesures prises pour la mise en place des recommandations. Je n'ai pas encore la solution concrète pour le faire, mais je trouverais intéressant de pouvoir l'avoir.

(Réactions dans l'assemblée)

Notez que je n'ai pas de souci à ce que vous deviez parfois discuter entre vous. Si c'est pour la bonne marche des affaires, pourquoi pas ?

Sur la question de rendre les décisions du Bureau transparentes, je parle des décisions qui concernent les engagements financiers pour le Parlement. Il faudrait voir dans quelle mesure on peut mettre en œuvre cette transparence. J'entends la volonté de le faire.

De manière particulière, sur la question des subventions et des indemnités des députés, il y a la recommandation 25 : « S'assurer du respect de la réglementation fiscale et sociale en matière d'avantages de toute nature ». J'entends que certains pensent que, de manière automatique, l'ONSS et le SPW Finances vont s'intéresser à ce qu'a dit la Cour des comptes ; c'est un peu ce que disait M. Rion. Personnellement, je pense qu'il serait intéressant que la commission demande un avis spécifique par rapport à cela pour suivre cette recommandation et voir dans quelle mesure on est dans les clous au niveau fiscal ou au niveau social avec ces indemnités.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je souhaitais intervenir dans la foulée de M. Hazée. Dans ce Parlement, on souhaiterait parfois acquérir du matériel de seconde main – je pense, par exemple, à un GSM pour nos collaborateurs, des choses comme cela –, mais ce n'est pas autorisé. J'imagine que l'on pourrait aussi revoir en ce sens de manière à ce que cette économie circulaire prenne du sens au sein de notre Parlement.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Concernant tout d'abord l'économie circulaire, je rejoins vraiment les deux interventions. Je les rejoins d'autant plus que nous portions à plusieurs un plan Circular Wallonia dans la magistrature précédente. Vous ne serez pas surpris que je m'inscrive pleinement dans cette double volonté, soit de donner ou de permettre la pérennité d'une vie aux objets de façon générale, indépendamment de leur obsolescence administrative et que l'on puisse, suivant des modalités à baliser et à définir, le cas échéant, acquérir du matériel qui a déjà fonctionné un certain temps.

Concernant le tableau de bord que je proposerai, mais c'est à votre pleine appréciation, Monsieur le Président, d'en faire la suggestion et aux membres d'en prendre la décision, c'est que l'on puisse peut-être faire le point à un moment donné, sans nécessairement attendre une année que ne revienne le rapport de la Cour des comptes. C'est à votre appréciation en ce qui concerne ces éléments. Bien évidemment, le Bureau prend pleinement en compte la recommandation en disant qu'il faut bien valider le fait que les dispositions soient pleinement correctes du point de vue fiscal et social et que l'application de celles-ci, concernant les divers matériels notamment, soit pleinement en conformité avec les cadres juridiques.

M. le Président. – Si je puis me permettre, je marque mon accord sur cette proposition puisque, sans se concerter, on s'était parlé à l'oreille et il serait bien peut-être que, tous les trimestres, puisque l'on se voit au moins une fois par trimestre, avec les états d'avancement, que l'on puisse éventuellement faire un rapport sur l'avancée de ces recommandations et de ces travaux pour que tout le monde soit au courant des mesures qui sont prises, celles qui sont déjà terminées, celles qui sont en cours et celles qui sont, parce qu'il y en aura probablement, plus difficiles à rencontrer dans l'immédiat, mais vers lesquelles on doit tendre et vers lesquelles on doit trouver des solutions.

À l'ordre du jour, on peut inscrire trimestriellement le point de la situation par rapport aux recommandations de la Cour des comptes, je n'y suis pas opposé, et l'on s'était, sans se concerter, parlé à l'oreille. Ce sera fait.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je l'ai évoqué de façon synthétique, mais dans ma première réaction, j'ai mentionné le fait que le Bureau avait adopté provisoirement les comptes 2023, après nous a été adressé le rapport de la Cour des comptes, puis ultérieurement, la présentation que vous venez vous-même d'en avoir. Dès lors, pour ce qui est encore techniquement possible, le Bureau a souhaité adapter – je parle provisions, amortissements, par exemple – de manière à intégrer déjà dans les comptes 2023 des éléments de recommandations de la Cour et à mandater le bureau comptable de manière à pouvoir réaliser cet exercice et nous revenir, d'abord au Bureau et puis devant vous, aussi vite que possible. C'est la raison pour laquelle nous avons suggéré que l'approbation des comptes puisse être différée au tout début 2025, par exemple, pour nous permettre déjà d'activer certaines des recommandations, je viens d'en illustrer deux, parmi d'autres.

M. le Président. – Je vous propose que l'on inscrive à l'ordre du jour de notre prochaine réunion, qui aura lieu probablement dans le courant du mois de janvier, l'approbation des comptes 2023.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je comprends la précision que le président a évoquée à la suite de ce qu'il avait dit tout à l'heure. J'en déduis que, à l'avenir, et assez logiquement, le rapport de la Cour et les

comptes viendront en fait en même temps dans un cycle normal d'adoption.

Budget 2024 – État des engagements budgétaires – Troisième trimestre

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'état des engagements budgétaires du troisième trimestre de l'année 2024.

Exposé de Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Dans un exercice plus habituel pour la Commission de la comptabilité, au 30 septembre 2024, le montant total des dépenses courantes est de 47 219 082 euros sur un budget ajusté puisque vous avez ajusté le budget de 77 475 238 euros, soit un montant global de consommation de 60,95 %.

Comme déjà indiqué lors de précédentes réunions, les taux de consommation varient – vous l'avez vu dans les tableaux qui vous ont été communiqués – puisque des dépenses pour certains postes interviennent plutôt en fin d'année et donc au quatrième trimestre, et que d'autres sont plus lissées puisqu'il y a des dépenses régulières par trimestre. Cela peut expliquer – et j'imagine qu'il y aura des questions plus précises – que certains postes ne sont pas ou peu consommés au troisième trimestre.

Le montant total des dépenses de capital au 30 septembre 2024 est de 795 582 euros pour un budget ajusté de 2,365 millions d'euros, soit un taux global de consommation de 30,19 %.

Au niveau des recettes, le montant total est de 873 610,44 euros sur un budget ajusté de 2 602 965 euros, soit un taux de réalisation de 33,56 %.

Il n'y a pas de point d'attention particulier à ce stade que je devrais vous indiquer par rapport aux analyses qui ont été opérées par les services, mais je pense qu'il y a quelques questions.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – J'ai pu consulter, en date du 20 novembre 2024, les documents des recettes et des dépenses au sein de l'administration du Parlement. Je remercie le membre du personnel qui était présent, qui nous a bien accueillis, qui nous a donné toutes les informations.

Je reviens sur le point, que vous avez mentionné, du budget ajusté en date du 30 septembre 2024 et sur les quelques dépassements sur certains postes :

- les frais engagés ont été diminués de 10 000 à 8 400 euros ;
- un montant de 9 731 euros a été utilisé à la fin du troisième trimestre ;
- au niveau du matériel informatique, le budget est passé de 530 000 à 265 700 euros et les dépenses affichent actuellement un montant de 309 943 euros.

Peut-on avoir les raisons de ces dépassements malgré les ajustements ? Je suppose que ce n'est pas tracassant, comme vous l'avez dit justement.

Au poste « Documentation-livres », il y a un décompte assez important des éditions Larcier. De quoi s'agit-il ?

Il y a deux factures de 2 900 euros et 1 300 euros en date du 13 juillet 2024 qui proviennent de chez Bpost. Le montant semble important par rapport aux autres dépenses de cette partie. Peut-on disposer de précisions sur ces deux dépenses ?

Il y a également plusieurs dépenses relatives aux rétributions du Registre national. Par curiosité, j'aimerais savoir en quoi ces dépenses sont dues.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais relever, en recettes, un dépassement à la rubrique C1 « Location d'immeubles » à concurrence de 116,5 % du budget 2024 ajusté. S'agit-il bien de la concrétisation de la décision du Bureau de récupérer des loyers impayés par l'Institut Jules Destrée ? Si c'est le cas, un ajustement du budget est tout à fait justifié.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous avons pu consulter une série de pièces, dont une a retenu notre attention : une facture de l'entreprise qui réalise l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le nouveau bâtiment du Parlement. On y évoque le recensement des faiblesses, les défauts du bâtiment, les points noirs de l'extension et le filtrage de la liste des problèmes rencontrés. Est-il possible de faire un état des éléments problématiques ? Je parle des éléments significatifs parce que l'on ne va pas faire ici un état des lieux complet de tel interrupteur à tel étage. Ce serait pour avoir un état de cette situation que la facture nous révélait.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je remercie Mme la Greffière et les services pour la consultation des documents organisée de manière adéquate.

Peut-on faire le point sur l'avancée du chantier audiovisuel de la nouvelle Maison des parlementaires ainsi que sur le réseau GSM ?

Concernant la maison située avenue Baron Huart nº 11, on remarque que les acomptes pour l'électricité sont toujours aussi élevés. On avait déjà eu l'occasion d'en discuter. Ces acomptes ont-ils pu être renégociés ?

Sur la question des lecteurs biométriques, leur utilisation est-elle finalement garantie ? Quelles conclusions ont été prises au niveau de la gestion des données à ce niveau ?

Puis-je avoir un point sur le chantier informatique, si c'est possible ? Le dossier est-il toujours à l'instruction ?

Une question, liée à celle de Mme Tillieux, serait de faire un point sur le plan d'apurement de l'Institut Jules-Destrée.

On aura aussi remarqué une facture pour une étude de faisabilité pour la maison sise avenue Baron Huart nº 11. Cependant, une autre étude avait été réalisée par AT Osborne. Quelle la différence entre les deux études ou la raison pour laquelle il y en a eu deux, si c'est bien le cas ?

Enfin, on a remarqué une facture du cabinet Younity pour un conseil sur l'application du plafond Wijninckx à la pension complémentaire du personnel nommé. Peut-on détailler l'inquiétude ou le questionnement qui a donné lieu à cette consultation ?

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Concernant les questions d'ordre général, on constate un faible taux réalisé de 33,56 % au total des recettes courantes. Comment expliquez-vous ce taux ?

Au niveau des questions relatives aux tableaux et articles budgétaires, il y a le subside à l'ASBL « Caisse de retraite des députés wallons ». Le budget initial prévoyait un montant de 7 081 896 euros ; le réalisé au terme du troisième trimestre n'est que de 25,91 %. Comment expliquer ce faible taux de consommation ? Sera-t-il intégralement liquidé pour la fin de l'année ?

Concernant le bâtiment situé avenue Baron Huart nº 11, lors de la commission du 19 septembre 2024, il avait été indiqué que des démarches afin de réduire les acomptes avaient été entreprises. Où en sont-elles ?

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Tout d'abord, un mot concernant le bâtiment de l'avenue Baron Huart nº 11 : celui-ci a fait l'objet d'une étude sous le précédent Bureau qui, après l'examen de cette étude, a fait choix, in fine, de laisser le soin au Bureau à venir de prendre attitude quant au devenir de ce bâtiment.

Entre-temps, vous avez évoqué les acomptes pour l'électricité et le gaz ainsi qu'en matière d'eau. L'acompte avait été réduit significativement à 20 euros. Engie, le fournisseur d'électricité, a décidé d'adapter cet acompte et de le fixer à 292 euros, sans concertation, au vu de la consommation antérieure. Avec une présomption pour le futur, on aura l'occasion de récupérer ces montants compte tenu de la consommation effective pour la période de référence.

Concernant le bâtiment, le Bureau nouveau s'est penché, à la suite de ces études, sur son devenir. Je suis allé le visiter de fond en comble pour me faire une opinion. Le Bureau a décidé de le vendre, et cette commission me donne l'occasion d'en faire la publicité auprès d'amateurs potentiels. Un notaire a été identifié – nous le rencontrons demain – de manière à ce que celui-ci puisse mener à bien la procédure de vente publique. Il n'a pas d'intérêt pour le Parlement, nous semble-t-il, et ni le Parlement, ni le Bureau, ni le greffe n'envisagent de nouveaux chantiers ni de nouveaux travaux. Nous veillerons à vendre ce bâtiment de façon publique, au mieux offrant, dans les meilleurs délais.

Entre-temps, des dispositions conservatoires ont été prises puisque nous avons mandaté une société pour venir remplacer la bâche. En effet, la précédente couverture provisoire de la toiture n'avait pas tenu dans le temps. On parle de ce versant, sachant que l'immeuble juste derrière a lui-même fait l'objet d'une vente qui, m'a-t-on indiqué, a abouti.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur Mugemangango, dans l'une de vos interventions, le bâtiment a été acquis dans une situation un peu compliquée puisqu'une partie de sa cour est occupée par l'extension. La sagesse commande de réaliser dans les meilleures conditions la vente du bien concerné. Il est repris dans l'inventaire du patrimoine, bien que non pastillé ni classé. Il a une situation exceptionnelle puisqu'il a vue sur la Meuse et comporte un petit parking à l'avant. Ce sont des endroits qui, à Namur, sont plutôt recherchés. Il y a ici des mandataires qui viennent de la ville de Namur ou qui la connaissent bien et qui ne réfuteront pas ces propos. C'est un bâtiment doté d'un vrai potentiel, mais des travaux significatifs sont à réaliser pour lui donner une nouvelle vie.

Je ne connais pas encore l'identité de nos nouveaux voisins, mais je profite de la commission pour annoncer publiquement la décision du Bureau. Tout ceci se fera évidemment suivant les règles et avec la plus grande transparence.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Concernant la question de Mme Mauel sur le matériel informatique, deux factures sont contestées, expliquant partiellement ce dépassement. En effet, elles sont comptabilisées – lorsqu'on les reçoit, il convient de les comptabiliser –, mais elles sont contestées.

Les factures de Larcier concernent essentiellement des codes. Le Service des études et de la documentation est en réflexion par rapport à une rationalisation des achats. Dans le budget 2025, cet article budgétaire voit son montant diminuer puisque l'on privilégie, pour une série de choses, des abonnements en ligne, pour plus de facilité et à un moindre coût.

En ce qui concerne les dépenses Bpost, il ne faut pas oublier que l'on se trouve en année électorale, ce qui implique beaucoup de courriers recommandés à adresser pour une série d'opérations. En matière d'élections et de dépenses électorales, une série de courriers devait être adressée par recommandé. Il est normal que les dépenses soient plus élevées.

Concernant les frais en lien avec le Registre national, quand on reçoit des pétitions, des vérifications s'opèrent via le Registre national pour vérifier les identités. Ces factures sont en lien avec ces éléments.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Vous avez évoqué les lecteurs et les badges biométriques qui ont été installés dans l'extension, mais qui n'ont pas, à ce stade, été configurés. Le Bureau précédent, lors de sa réunion d'octobre 2022, avait décidé d'attribuer un marché public relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de lecteurs de badges dédiés au système de contrôle d'accès aux différents bâtiments du Parlement. Étaient notamment visés par cette décision 16 lecteurs biométriques. Comme vous l'avez relevé, le marché n'a pas été exécuté à ce stade.

Nous avons eu l'occasion, dans le cadre de ce nouveau Bureau, de prendre connaissance de ce dossier en date du 14 novembre 2024. Le délégué à la protection des données du Parlement, le DPO, a aussi été saisi de ce dossier et nous a transmis un avis avant le 12 novembre 2024. L'affaire n'est pas tout à fait simple parce que le DPO – et c'est sa tâche – rappelle qu'il existe une difficulté potentielle liée à la base légale de traitement de données biométriques pour contrôler l'accès aux locaux, telle qu'elle est identifiée par l'APD dans sa recommandation 01/2021 de décembre 2021, qui met en exergue des dispositions relatives à la protection particulière réservée aux données biométriques depuis l'entrée en vigueur du RGPD en mai 2018.

On doit donc mesurer et analyser de façon plus approfondie l'impact de cette décision pour voir si l'objectif est proportionné et donc si la collecte des données biométriques est proportionnelle à l'objectif de sécurité. Comme rien n'est tout à fait simple, il faut encore voir, en ce qui concerne alors les tiers – c'est-à-dire non pas les parlementaires ou les membres du personnel du Parlement, mais les collaborateurs des parlementaires, les visiteurs, nos hôtes de la Cour des comptes, les étudiants de l'ULg qui étaient là ce matin et tant d'autres –, la manière dont on va agir en de telles circonstances.

S'y ajoutent les frais de fonctionnement de ce dispositif. On s'est saisi de ce dossier, et je viens d'en évoquer quelques-uns des aspects, de manière à voir quelle est la meilleure attitude à avoir.

Madame la Greffière, j'ai fait une large incise par ce détour biométrique et je me tourne vers le président pour lui suggérer, à son appréciation, qu'il se tourne vers vous.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Un point sur l'avancée du chantier audiovisuel : ce gros chantier a pris fin. Il est opérationnel et fonctionnel. Demeure à ce stade encore à réaliser l'achat de matériel de réserve à la fois pour l'extension et pour le bâtiment Saint-Gilles. Quelques adaptations nécessaires à l'accueil du bâtiment sont aussi nécessaires. En effet, vous avez remarqué que l'accueil n'est toujours pas ouvert et qu'il y a donc encore quelques adaptations à réaliser pour que cet accueil soit opérationnel, notamment sur la base de recommandations de la police militaire. Il y aura aussi, à brève échéance, un marché de maintenance qui devra être réalisé par rapport à l'équipement audiovisuel.

En ce qui concerne le chantier du réseau GSM – l'un des points encore à régler –, pour répondre à la question de M. Hazée sur ce qui doit encore être réalisé dans ce bâtiment, la société sous-traitante en matière d'électricité devant intervenir pour finaliser ce chantier l'a fait le 2 décembre. Désormais, Proximus peut terminer son installation qui a été commandée par le Parlement.

Sur la base des indications que l'on a à ce stade, le réseau mobile devrait être pleinement opérationnel aux alentours du 31 janvier 2025. On a demandé à Proximus de bien nous confirmer cet élément. Pour votre parfaite information, il conviendra d'ouvrir quelque peu le trottoir pour faire passer de la fibre optique, ce qui ne sera pas possible pendant les congés puisqu'il y a un risque pour les passants. La Ville de Namur a souhaité que cela ne se fasse pas à ce moment-là. Si la météo est avec nous début janvier, le réseau mobile devrait être opérationnel pour la fin janvier. J'espère que ce sera le cas puisque c'est une demande que les groupes

formulent de manière régulière, ainsi que les parlementaires, par rapport aux travaux.

Dans le dossier informatique, on ne dispose pas d'information sur les dossiers à l'instruction. Le Parlement n'a pas d'information à ce sujet. Le projet qui avait été lancé a été suspendu, comme vous le savez, mais une solution alternative devrait être implémentée par le Parlement dans le cadre d'un nouveau marché public puisque c'est un besoin qui subsiste. Ce n'était pas un marché inutile. On doit revoir le logiciel Aquarius qui est la banque de données du Parlement. Ce marché reste une priorité.

Le Service informatique a informé le Bureau, lors de sa réunion du 10 octobre 2024, qu'il convenait de passer un marché public visant à développer cette nouvelle application adaptée aux besoins du Parlement et capable de soutenir les opérations quotidiennes en lien avec nos activités. Le Bureau a préconisé qu'un plan stratégique informatique soit établi afin de déterminer la vision future de l'architecture informatique du Parlement, celle qui était attendue, afin d'opérer son choix en connaissance de cause et d'identifier la bonne technologie. Il convient en effet de bien identifier les besoins avant de lancer ce marché de grande ampleur.

Des contacts ont été pris avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est sur un chantier assez similaire, mais de manière un peu plus avancée. Cela nous permet de voir quelle méthode de travail a été retenue par ce Parlement. Un cahier spécial de charges devra être rédigé. L'objectif fixé par le Service informatique est de présenter au Bureau un projet au cours de l'année 2025.

Concernant le taux de consommation des recettes, le taux de réalisation des recettes courantes est déjà aujourd'hui à 57,04 %. On a donc déjà bien avancé. On doit encore introduire des demandes de remboursement en lien avec des indemnités de fin de mandat pour les personnes qui ont des carrières mixtes. En suite du renouvellement de l'assemblée, on va devoir se tourner vers les autres assemblées. C'est donc attendu dans les prochaines semaines par rapport à ces recettes.

Par rapport au plan d'apurement, le Bureau a examiné à plusieurs reprises, et déjà avant d'avoir les observations de la Cour, la situation de l'Institut Jules Destrée puisque les constats avaient également été faits au niveau du Bureau. Celui-ci a notamment pris comme décision de ne plus octroyer de subvention à l'Institut Jules Destrée – dans le budget, la subvention est à zéro –, mais aussi d'arrêter la somme qui est restée due par l'institut et de la statuer pour proposer un plan d'apurement en cours depuis début 2024. Il aussi décidé, avant le rapport de la Cour des comptes, que seraient réclamées les provisions pour frais relatifs aux consommations de gaz et d'électricité, notamment, ce que la Cour confirme dans son rapport. Des mesures ont aussi été prises à ce niveau, et je peux vous dire que, depuis 2024, la situation est sous contrôle. L'Institut Jules Destrée a répondu à toutes les demandes formulées par le Bureau, tant en termes de loyers que d'arriérés de loyers et de provisions pour consommation d'énergie.

Avec le cabinet Younity, on a en effet procédé à une consultation dans la foulée des travaux de la réforme du statut des agents afin de nous assurer que les impacts du plafond Wijninckx ne s'appliquaient pas à certaines situations d'agents. Je tiens à relever que la situation diffère totalement de celle que vous connaissez par rapport aux parlementaires puisque les pensions sont payées par le Service fédéral des pensions qui dispose directement de toutes les données et qui vérifie par essence les cumuls sans aucune difficulté. On était dans quelque chose de différent, mais on voulait prendre nos assurances. En tout état de cause, le plafond Wijninckx ne peut pas être dépassé par un agent puisque le Service fédéral des pensions écrête alors la pension. Il s'agissait donc d'une étude à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je vous remercie pour les réponses qui ont été fournies et j'ai une demande d'éclaircissement ainsi qu'une remarque par rapport à maison située avenue Baron Huart. J'ai bien compris que les acomptes ont été relevés d'autorité par Engie – en tant que citoyens, nous connaissons tous cela – et qu'on les récupérera. Ce que je n'ai pas compris, c'est si l'on a négocié ou demandé une modification de ces acomptes. C'est ce qui avait été évoqué lors de la dernière réunion.

Sur la question de l'étude, j'ai bien compris que cette maison, qui a coûté quelque 600 000 euros au Parlement, pour une cour qui en coûtait 30 000, va être vendue. Je pense que c'est en effet la seule solution. Je n'ai peut-être pas été attentif, mais la seconde étude qui a été faite dans le cadre de cette vente a-t-elle révélé une évaluation ? Lorsque l'on vend un bien, on peut évaluer son prix. Sait-on à quel prix on peut espérer la vendre ? Malgré l'article que vous en avez fait, Monsieur le Président, peut-on avoir une petite idée de ce que l'on va perdre ? Cela m'étonnerait que l'on gagne.

Concernant les lecteurs biométriques, j'ai plutôt une remarque. Il est en train de se réaliser à peu près le scénario que l'on avait indiqué à la Commission de la comptabilité. Lors du Bureau précédent, on avait posé le problème : pourquoi avoir choisi des lecteurs biométriques alors que les lecteurs de cartes fonctionnent très bien jusqu'à maintenant et que cela ne pose pas les mêmes problèmes en termes de gestion des données ? On nous avait alors dit : « Vous venez avec des problèmes qui n'existent pas ». Je rappelle que ces capteurs coûtent 4 000 euros pièce. Si l'on fait le calcul, cela fait 64 000 euros. Ce que vous nous expliquez, c'est le scénario catastrophique que l'on avait esquissé,

à savoir que l'on ne pourra peut-être pas les utiliser parce que l'on n'aura pas l'autorisation de le faire vu que l'on ne pourra pas gérer les données de manière légale. J'espère que cela ne va pas se terminer comme cela, mais, si j'ai bien compris, c'est l'un des scénarios possibles, à savoir que l'on ait ces lecteurs et que l'on ne puisse pas les utiliser, ce qui serait très dommage.

M. le Président. – La parole à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Concernant la maison avenue Baron Huart, la deuxième étude portait plus particulièrement sur des éléments de stabilité structurelle du bâtiment. Les conclusions – je me tourne vers Mme la Greffière – en sont plutôt rassurantes. Il n'y a donc pas de problème structurel de stabilité du bâtiment. C'est tout de même un élément important.

Concernant l'estimation, on a pour le moment une préestimation. C'est grâce au dialogue avec le notaire et les différents éléments d'information que l'on va lui transmettre que l'on pourra fixer de façon plus assurée une estimation, sachant que l'exercice est toujours un peu compliqué. En effet, il y a des bases de comparaison en général dans ce type d'exercice, mais exactement le même bâtiment dans la même situation, il n'y en a peut-être pas légion dans la Corbeille.

Quel pourrait être le prix de vente ? Avec cette question, vous me challengez au-delà de mes compétences puisque je ne suis pas non plus un expert immobilier. On me chuchote dans l'oreille que les bords de Meuse sont de plus en plus recherchés, que l'évolution des prix y est considérable et que ce placement est un placement d'avenir. De là à le traduire en prix, je serais en peine de le faire.

(Réaction de M. Mugemangango)

Un établissement à côté ? Enfin, bref, non.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Germain Mugemangango (PTB). – Parlez-vous de préestimation ? Un chiffre existe-t-il ou pas ?

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Il y a un chiffre, mais, comme on va le vendre, on ne va pas, à ce stade, rendre public le chiffre puisqu'on l'a « challengé » nous-mêmes avec le notaire que l'on voit demain. Si vous avez la gentillesse de nous reposer la question dans quelques jours, on pourra vous dire : « Le notaire estime, compte tenu de tout cela, que c'est son estimation ou que la mise à prix de vente… ». C'est peut-être cette deuxième notion que vous souhaitiez me demander ? Je ne sais pas vous répondre à ce stade, mais il est magnifique.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Pour la question portant sur les faiblesses, les points noirs ou les problèmes rencontrés au niveau de la maison-extension du Parlement, Mme la Greffière a répondu avec l'enjeu du réseau GSM bien connu de nos services, si je puis dire. La réponse est-elle assez complète ou y a-t-il d'autres éléments parmi les éléments significatifs qui doivent être partagés ?

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Le réseau mobile est en effet un point d'attention, tout comme l'aspect accueil du bâtiment qu'il faut terminer. Une série de remarques en lien avec la réception provisoire ont été listées et doivent être mises en œuvre par l'entrepreneur. Inévitablement, il y quelques problèmes d'utilisation liés à un nouveau bâtiment, avec une complexité assez importante en termes technologiques, des points d'attention et des ajustements à réaliser, sur la base des retours des députés et des collaborateurs qui occupent ce bâtiment et qui nous relaient leurs difficultés. Ce sont essentiellement ces points.

Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 98 (2024-2025) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 98 (2024-2025) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je propose M. Chintinne comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Chintinne est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je vais débuter le propos, et Mme la Greffière ne manquera pas de le compléter et de le détailler.

Nous sommes réunis en application de l'article 169.2 de notre règlement. Le Bureau lui-même a établi un projet de budget de recettes et de dépenses qui vous est soumis.

Les crédits d'engagement pour ce projet de budget 2025 sont estimés à 84 927 794 euros, dont 81 543 464 euros de crédits d'engagement de dépenses courantes. Très logiquement, on y ajoutera des crédits d'engagement de dépenses de capital qui sont fixés à hauteur de 3 384 330 euros.

Les crédits de liquidation sont globalement estimés à 84 012 794 euros, dont 81 528 464 euros de crédits d'engagement de dépenses courantes et 2 484 330 euros de crédits d'engagement de dépenses de capital.

Vous connaissez le mécanisme de la dotation au Service de médiation commun que nous percevons par ailleurs ; service que nous dotons pour un montant de 1,865 million d'euros, pour un budget total de dépenses de l'ordre de 86 792 794 euros en crédits d'engagement et de 85 877 794 euros en crédits de liquidation.

Du côté des recettes, celles-ci sont estimées par provisions à 80 941 343 euros, dont 3 504 343 euros de recettes propres : 75,572 millions d'euros de dotation du Parlement et 1,865 million euros de dotation du Service commun de médiation. On a donc une opération entrée-sortie pour ce dernier.

Le projet de budget des dépenses a été établi sur la base des prévisions des services. Je remercie Mme la Greffière et l'ensemble des services qui se sont mobilisés pour établir ce budget. Ils l'ont fait sur la base de la technique du budget à base zéro.

Passons en revue de façon très approfondie l'ensemble des allocations budgétaires au départ du projet de compte de l'année 2023, dont nous avons débattu, et par ailleurs des résultats du contrôle budgétaire de la mi-2024, de manière à avoir une vision aussi proche que possible des perspectives telles que nous devons les établir.

Une indexation de 2 % est annoncée à ce stade pour mars 2025. On en a donc tenu compte et singulièrement pour les postes liés aux rémunérations.

Par ailleurs, comme évoqué lors des présentations des règles budgétaires et comptables, en accord avec le cabinet de réviseur d'entreprises Ernst & Young et le Conseil de direction, il a été tenu compte de nouvelles rubriques budgétaires. Lors de la présentation de ce budget 2025, ces nouvelles rubriques – ou, dans certains cas, le fait de diviser les rubriques – ont pour but de rendre le budget plus lisible et d'éviter des rubriques fourre-tout. Le fait que les rubriques soient plus détaillées, qu'il n'y ait pas de réallocation budgétaire possible, sauf dans le contexte d'un ajustement budgétaire, permet alors d'avoir un suivi beaucoup plus précis des prévisions budgétaires et aussi, par rapport à celles-ci, un exercice dont j'espère qu'il peut être beaucoup plus affiné que précédemment.

Un exercice complémentaire de manière à vous permettre de comparer les différents exercices budgétaires entre eux, sur la base des crédits de liquidation, un tableau de conversion a été réalisé, qui a pour but de permettre une comparaison plus aisée avec l'ensemble des données fournies et notamment les données antérieures.

Notons, et ce n'est pas une surprise, que ce budget 2025 est significativement impacté par le renouvellement intervenu à la suite des élections du 9 juin 2024, qui entraîne un certain nombre d'effets concernant les dépenses que nous devons exposer, que ce soit partiellement pour cette année ou pour l'année 2025 plus largement.

Dans une moindre mesure, il y a un impact indirect des élections locales puisque nous avons aussi des mouvements à cet égard. Nous avons un certain nombre de tâches à accomplir en ce qui concerne la validation des dépenses électorales de celles-ci, par exemple.

Ensuite, une dotation nous est allouée. Celle-ci est en progression, certes, mais elle tient compte aussi de l'effort global puisque nous avons également, dans le cadre de cet effort global, une diminution de trajectoire de 380 000 euros en ce qui nous concerne.

Dans ce contexte, indépendamment des contraintes que je viens d'évoquer – dont quasiment toutes s'imposent à nous, convenons-en –, les dépenses courantes sont caractérisées par des éléments que j'ai déjà évoqués pour certains d'entre eux.

D'une part, il y a l'impact du plan de recrutement puisque notre volonté est de pouvoir assumer un certain nombre d'objectifs que nous nous sommes collectivement assignés et, d'autre part, il y a des dépenses courantes qui restent élevées en 2025 pour couvrir les membres du Parlement, leurs collaborateurs et les groupes politiques.

Par ailleurs, nous avons maintenu les éléments importants pour notre Parlement et leur traduction budgétaire, comme la commission délibérative.

Concernant l'avenir de notre commission ou de nos commissions délibératives, je me permets ce petit rappel – même si ce n'est pas la commission où ce rappel doit s'exprimer – que je vais également effectuer en Conférence des présidents la semaine prochaine.

On avait fixé pour la fin du mois de novembre la possibilité pour les groupes de nous exprimer leurs options, leurs analyses, leurs propositions et leurs suggestions à ce sujet. Tout le monde n'a pas encore eu l'occasion de nous transmettre ces éléments, mais je le comprends totalement parce que la période était particulièrement dense et chargée. N'hésitez pas à

revenir vers nous dans les prochains jours, ou, au maximum, dans les prochaines semaines à cet égard.

Concernant la commission de déontologie, notre objectif est de la mettre en place. Ce n'est pas faute d'efforts à cet égard puisque, Madame la Greffière, je pense que nous avons – je dis « nous », mais je n'ai vécu que les derniers d'entre eux – procédé à plus de 70 appels successifs pour composer ladite commission de déontologie. On y est presque, à une unité près. Nous allons lancer un ultime appel de manière à mettre en place cette commission de la déontologie. Pour ce faire, il y aura un budget prévisionnel et provisionnel dédié à cette mise en place et à l'ensemble des coûts y afférent de l'ordre de 80 000 euros. On pourra ajuster, le cas échéant.

Des efforts ont été réalisés de manière à ajuster au mieux – que ce soit concernant les bâtiments, les honoraires, les frais de fonctionnement, les dépenses courantes, et cetera – et de calibrer de façon parcimonieuse les dépenses de notre institution.

Les recettes sont largement fixes et sont le fait de la dotation et des intérêts sur les produits financiers. En conclusion, sur la base de ces projections très prudentes, j'ai la totale conviction que l'on sera en deçà de ces projections en termes de dépenses et peut-être au-delà en termes de recettes. Le budget qui vous est proposé consacrerait – j'emploie bien le conditionnel – un prélèvement sur le fonds de réserve pour un montant de 4 936 451 euros, si toutefois, à la fin de l'exercice 2025, votre budget n'a pas fait l'objet d'actualisation ou d'ajustement dans un sens ou dans l'autre.

Notons également que, pour la dotation à la caisse des pensions, nous allons disposer – on l'a évoqué hier soir en début de soirée – de l'étude actuarielle qui nous permettra d'ajuster, en fonction de toute une série de paramètres et d'analyses, la dotation et de confirmer le montant à la caisse des pensions. En effet, nous avons repris ici un montant de 2 500 000 euros en ce qui concerne l'impact sur notre budget 2025.

On me reproche souvent d'être trop prolixe, et je dois dire que ceux qui m'adressent ce reproche ont très souvent raison. Je vais donc clôturer ici, pour une fois, mon propos. Ce n'est pas un engagement pour toujours. J'espère avoir souligné les principaux points de ce budget.

Mme la Greffière pourra détailler, mieux que je ne pourrais le faire, toute une série de calculs, de rubriques et d'autres points encore, comme les membres de l'équipe qui sont également présents et que je remercie pour leur présence.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre concision et d'avoir reconnu vous-même que vous étiez parfois un peu long, mais ici vous avez été précis.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie pour votre exposé, Monsieur le Président. Il s'agit du dernier budget analysé dans le cadre de la session budgétaire et de ma première intervention. À l'analyse, au niveau du budget, j'aurai quelques questions, dont deux plutôt d'ordre général.

L'exposé met en exergue la décision à venir d'un plan de recrutement visant à renforcer les services du greffe, comme constaté au niveau de certains postes de dépenses. Pouvez-vous présenter dans les grandes lignes les contours de ce plan et les directions concernées ?

Le budget fait mention de la réalisation d'efforts budgétaires dans les parties relatives aux honoraires, aux frais de fonctionnement et au transport. Pouvez-vous donner quelques exemples précis ?

Au niveau des dépenses, l'article A122 concernant les frais de déplacement n'a pas fait l'objet d'une précision dans le développement du budget. Peut-on connaître la raison de l'augmentation de cette dépense ?

À l'article A131, les dépenses des frais exposés ont augmenté de 21 %, mais ne font l'objet d'aucune explication. Comment justifiez-vous cette hausse importante ?

L'année dernière a été marquée par un moindre nombre d'activités internationales en raison de la tenue des élections. Il est donc normal de voir le poste A4 relatif aux relations extérieures repartir à la hausse. Pouvez-vous faire le point sur les comités et missions prévus en 2025 ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie le président pour son exposé introductif et les services pour la préparation de ce travail dont on ne soupçonne pas toujours l'étendue de l'énergie demandée.

En préambule, je ne pensais pas en parler, mais puisque vous avez évoqué la mise sur pied de la commission de déontologie, ce serait une bonne nouvelle que nous puissions avancer très rapidement.

Je veux rappeler, pour la mise en perspective complète, que s'il y a eu une septantaine d'appels à candidatures, à la fin de la session, sous la précédente législature, il y a eu l'adoption d'un texte modificatif qui prévoit d'élargir les possibilités en termes de personnes qui peuvent prétendre à devenir membres de cette commission ainsi que d'assouplir la manière de travailler. Il a notamment modifié l'équilibre entre les extérieurs et les anciens élus au sens large. Ce sont des éléments qui doivent permettre une solution.

Depuis lors, il y a eu deux ou trois appels. On est donc dans un nombre plus limité, mais cela reste de trop. J'avais espéré que, après le premier appel, on ait déjà un nombre de candidats et de candidates qui permette à cette commission d'être composée, d'autant qu'il faut redire que c'est uniquement du côté des personnes impliquées dans la vie politique que les candidatures font défaut. Du côté des personnes issues du monde du droit, pour le dire simplement et par une image, nous avons depuis longtemps un nombre de candidatures très supérieur au nombre requis.

Le texte qui a été adopté au mois d'avril ou peut-être même déjà en mars, de mémoire, prévoit bien qu'il ne faut plus attendre la dernière candidature pour avancer. C'était l'un des défauts du texte antérieur qui donnait un droit de veto à chaque groupe politique, de facto, ce qui n'était pas acceptable par rapport à un outil que ce Parlement a souhaité mettre sur pied en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la COCOF.

Vous avez parlé d'un ultime appel. Je veux souligner cette notion parce que, à un moment donné, *time*, on avance. On ne peut pas laisser à quelque groupe que ce soit un droit de veto sur cette installation.

J'en viens au projet de budget 2025. Avant un certain nombre de questions de compréhension, une question politique se pose. Si je compare avec le budget initial 2024, on a des dépenses qui augmentent de 2 623 000 euros et l'on a une dotation du Parlement qui augmente de 1 024 000 euros.

La question qui se pose, c'est la mise en perspective par rapport aux économies que le Gouvernement demande à une série de secteurs de la société. Le Gouvernement n'indexe pas les dotations des unités d'administration publique, pour la plupart d'entre elles. Le Gouvernement prévoit des économies dans un certain nombre d'administrations. Le Gouvernement définance les communes. Le Gouvernement met à sac un certain nombre d'associations ou d'organisations de la société, à travers notamment les subventions dites « facultatives ». Ce sont des choix qui appartiennent au Gouvernement, que nous discuterons en Commission du budget de demain et que nous discuterons encore en plénière.

Je ne vais pas faire ici le débat sur le budget de la Région, mais, eu égard à ces éléments, Monsieur le Président, la question est posée : quel est l'effort demandé au Parlement ?

Un certain travail a été fait sur les frais de fonctionnement, et je veux le saluer. Le travail a été minutieux, et je fais confiance, par principe, aux services qui évaluent le plus justement possible les moyens requis. Toutefois, par rapport à la dotation aux partis politiques et aux indemnités pour les parlementaires, on peut constater que l'on applique les factures d'indexation. À ce sujet, j'aurai des questions tout à l'heure. C'est ce choix politique qui apparaît dans ce budget et qui pose question eu égard aux choix du Gouvernement.

On évoquait dans certains rangs un scénario à la grecque. Lorsque l'on voit ce budget, on n'a pas le sentiment que c'est le budget de gouvernants qui sont dans un tel scénario et qui chercheraient à le prévenir, mais nous nous sommes déjà exprimés sur cette image dans les commissions qui se sont réunies cette semaine.

On a une forme qui a changé, comme annoncé lors d'une précédente réunion de la Commission de la comptabilité. Je respecte, et je salue même, la volonté d'avoir une spécialité plus grande dans les dépenses. Par définition, il y a des mouvements entre les postes que l'on ne mesure pas toujours. Si je formule les choses en « point zéro » à cet égard, c'est plutôt pour m'excuser par avance s'il y a des lectures mal interprétées de notre part relativement à certaines évolutions. On prend donc cette précaution par rapport à notre propre capacité.

Ma première question portait sur les frais exposés dans la rubrique qui concerne les parlementaires. Il y a une augmentation de 446 000 euros par rapport à l'ajustement, ce qui fait environ 21 %. Je voudrais savoir, au-delà de l'indexation dont j'ai déjà parlé, l'élément qui explique une telle évolution.

Pour la dotation aux partis politiques, et toujours sous réserve de l'observation politique de base en termes de compréhension, le poste augmente de 6,9 % par rapport à l'ajusté 2024. À nouveau, quels sont les éléments factuels qui expliquent une indexation au-delà de l'indexation habituelle ?

Vous avez évoqué les pensions, Monsieur le Président, et, en l'espèce, je veux saluer le fait que le montant versé à ce stade soit en réduction. Celui-ci prend en compte les débats que nous avons sur un possible surfinancement de la caisse. Nous savons en la matière que nous attendons une étude pour prendre une attitude plus définitive. En toute hypothèse – je l'évoquais hier –, cela renvoie aussi à la nécessité que l'éventuelle contribution dans le cadre de ce financement mette davantage à contribution les parlementaires plutôt que le Parlement lui-même.

Concernant le personnel intérimaire, il y a des augmentations significatives au point B10, +55 %, et au point B12, +68 %. Quels sont les motifs qui amènent à de telles augmentations ? Subsidiairement, une concurrence est-elle organisée entre les prestataires ? J'imagine que oui, mais je pose la question à la lumière de ces évolutions.

J'en viens aux formations. Si ce poste semblait sous-estimé en 2024, il augmente en 2025. J'imagine que c'est en lien avec un plan de formation et peut-être – vous l'avez esquissé tout à l'heure – avec les formations relatives à toutes les procédures sur lesquelles le travail est en cours, notamment l'utilisation d'un nouveau

logiciel comptable. Ce sont des éléments qui permettent de renforcer l'organisation par rapport aux enjeux qui ont été évoqués tout à l'heure.

Au point B13, le budget augmente très sensiblement, avec quasiment un triplement pour les interventions sociales. Est-ce lié potentiellement à des mouvements entre les lignes ? Je pense notamment aux allocations familiales ; c'est une hypothèse que je formule. Je fais référence à mon point zéro sur certaines modifications de la façon dont le budget est structuré.

Au point 7, les fournitures diverses augmentent de 66 %. Y a-t-il des éléments d'explication ou est-ce lié à la nouvelle structuration des dépenses ?

Les postes relatifs aux assurances sont en augmentation de 37 % et de 20 %, aux points A151 et B4. À nouveau, quel motif explique cette augmentation ? J'ai la même question pour le point B11 « Remboursement des frais engagés », qui est multiplié par 3,4 %. Est-ce lié à la structuration du budget ou y a-t-il des facteurs qui expliquent une augmentation de la matière ?

Au point C7, l'électricité est en baisse de 200 000 euros. C'est, dans l'absolu, une bonne nouvelle, mais la question se pose quant à savoir quelle est la réalité matérielle derrière une évolution aussi forte.

Enfin, sauf erreur de notre part, en taxes et impôts, il y a un triplement, passant de 105 000 à 305 000 euros. Nous imaginons bien que ce sont des sommes dues, mais quel élément explique cette évolution ?

Je renouvelle mes excuses si certaines questions sont liées à une mauvaise compréhension de la structuration des lignes budgétaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je voudrais encore une fois remercier les services et, dans le prolongement de ce qui a été dit tout à l'heure avec la Cour, saluer le changement de paradigme qui est clairement visible dans ce travail avec le budget 2025, sous la houlette de Mme la Greffière et de la Direction financière. Au passage, je voudrais remercier M. Colonval pour son investissement.

La maquette budgétaire a été revisitée pour faire place à une structure qui est beaucoup plus claire et qui respecte le principe de la spécialité budgétaire. C'est important et cela évite surtout les articles fourre-tout imprécis ainsi que les transferts difficiles à vérifier. On est repartis dans la bonne voie.

On sait que l'on a un budget avec des dépenses incompressibles. La première des choses, ce sont les traitements et rémunérations, qui sont un exemple assez flagrant. Néanmoins, je voudrais saluer la présentation du budget.

Un petit bémol puisque vous avez parlé, Monsieur le Président, d'un tableau qui reprenait la concordance entre les exercices 2024 et 2025, car il y a eu des modifications dans les articles et les postes budgétaires. Ce tableau n'était pas joint à notre document budgétaire. Pourrait-on en disposer ?

Ce serait bien, car cela permettrait d'avoir une vision plus claire sur la concordance entre 2024 et 2025, ce qui nous faciliterait la lecture. Je comprends que ce ne soit pas aisé à produire pour l'ensemble de tous les postes budgétaires. Si l'on pouvait avoir un document en ce sens pour 2026, ce serait avec tous nos remerciements pour faciliter notre travail.

Je n'ai pas de reproche à exprimer. On va dans le bon sens, et il faut que chacun fasse sa part du chemin.

En ce qui concerne la dotation du Parlement, on peut saluer que l'indexation soit maintenue, et c'est une bonne chose. La diminution imposée par le Gouvernement est de l'ordre d'un peu moins de 400 000 euros. Cela respecte le fait que notre assemblée doit aussi faire des efforts. Il faut dire que cela s'ajoute à la diminution de 1,3 million d'euros des dépenses budgétaires concrétisées à l'ajustement en septembre dernier. Il faut voir cela globalement.

J'ai quelques points d'attention et je voulais évoquer le renouvellement de l'assemblée, mais vous avez déjà évoqué vous-même cette situation.

Concernant le personnel du greffe, vers lequel j'adresse encore une fois mes remerciements pour leur implication totale dans cette transition entamée, le budget 2025 est en légère diminution. Pourriez-vous préciser pourquoi ? Quelles sont les perspectives d'accroissement en termes de recrutement pour de nouveaux statutaires et, dans l'attente, quelles sont les perspectives en termes de personnel intérimaire, dont le budget est en hausse de 43 % par rapport à l'ajustement 2024 ?

En ce qui concerne les actions participatives, nous saluons le maintien d'un budget pour les commissions délibératives qui associent les citoyens et les parlementaires. La première commission du genre avait été un succès, ce qui permet d'entrevoir la mise en place d'autres commissions. Nous envisagerons prochainement les suites à donner.

Pour la première fois, on voit apparaître un *littera* « Pétitions » dans le budget. Que recouvre ce *littera* ? Pour quel type de dépenses ? Vous avez évoqué tout à l'heure la consultation du Registre national. Cela en fait-il partie ?

Un budget est toujours inscrit pour la constitution de la commission de déontologie. Comme vous, je formule le vœu que nous puissions prochainement concrétiser son installation.

Concernant le matériel informatique, qu'en est-il de cette augmentation fort importante de crédits d'engagement ?

Je voudrais terminer en remerciant à nouveau les services et le Bureau – vous aussi, Monsieur le Président – pour cet exercice de transparence budgétaire et de la gestion du budget. Vous pouvez prendre nos encouragements comme sincères et véritables. Gageons que tous les efforts se poursuivront pour la mise en œuvre des réformes qui ont été entreprises depuis près de deux ans.

Mon groupe soutiendra, en tout état de cause, comme il l'a fait au cours de ces deux dernières années, ce changement dans la gestion de l'institution wallonne.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Même si la plupart des interrogations ont déjà été posées, concernant les dépenses en énergie, on s'aligne sur des montants ajustés à 100 000 euros en gaz et 350 000 euros en électricité. Or, les dernières nouvelles prévoient des augmentations au niveau des dépenses énergétiques. Est-ce bien réaliste ? Vous allez me dire que l'avenir nous le dira et que nous en saurons plus l'année prochaine.

Comme d'autres, j'ai relevé le montant de 80 000 euros, provisionné comme l'année dernière, pour la commission de déontologie. On espère sa concrétisation le plus rapidement possible.

Qu'en est-il au niveau du personnel temporaire et de cette différence – puisque l'on était à 400 000 euros et que l'on arrive à 670 000 euros – et du personnel intérimaire qui passe de 637 000 euros à 912 000 euros ? C'est une augmentation assez marquante.

Il y a aussi une interrogation par rapport aux dépenses informatiques qui avoisinent les 5 millions d'euros consacrés annuellement. Pouvez-vous nous faire le point sur ces questions ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je remercie les services du greffe pour les données que l'on nous a transmises.

Il y a deux éléments de jugement plus politique. Le premier élément, c'est que M. le Président a souligné que le débat sur la dotation des partis politiques c'est maintenant qu'il faut l'avoir et non pas dans la discussion précédente. C'est un constat que ces dotations aux partis politiques, qui sont déjà très importantes, ne diminuent pas dans ce budget, ce qui est en contradiction avec la politique d'aller rechercher chaque euro dépensé dans les budgets publics et surtout avec le fait que, quand on regarde l'évolution des indemnités parlementaires – comme on a eu l'occasion de le dire plusieurs fois et que l'on aura probablement, hélas, encore l'occasion de le dire –, tout le monde doit faire des sacrifices : les ASBL, les citoyens et les communes, sauf les parlementaires eux-mêmes. Cela pose problème. Il y a aussi le débat sur l'indemnité forfaitaire. On est déjà avec une rémunération très importante qui doit être diminuée, selon nous, mais alors l'indemnité forfaitaire qui s'y ajoute devrait être supprimée. C'est un élément de contradiction pour nous avec la manière dont sont rémunérés les parlementaires, c'est évident.

Le second élément concerne la caisse de retraite. J'ai une question précise sur laquelle je vais revenir. J'ai aussi évoqué la question des pensions des parlementaires relativement élevées par rapport à la pension moyenne des citoyens de notre Région, entre deux fois et deux fois et demie plus importante. C'est pour nous assez contradictoire. Ensuite, pourquoi une caisse de retraite ? Pourquoi une structure, une ASBL, qui en plus est gérée de manière confidentielle – il y a encore eu une réunion hier sur le sujet qui était confidentielle –, au lieu d'avoir justement une gestion qui se fasse via l'Office des pensions, comme pour n'importe quel travailleur en Belgique, de manière tout à fait claire et transparente. Pourquoi ces caisses de retraite sont-elles nécessaires ? Pour nous, ces caisses de retraite devraient être dissoutes et les pensions devraient être gérées comme celle de n'importe quel travailleur.

De cette manière, vous avez deux questions qui, pour nous, sont plus politiques et qui sont en contradiction avec la manière dont c'est géré au Parlement wallon.

À côté de cela, concernant la possible refonte du logiciel Aquarius, a-t-on déjà une idée des modalités de rédaction du cahier spécial des charges ? Quels garde-fous seront mis en place pour le lancement de ce nouveau marché public ou accord-cadre au regard de la précédente expérience ? Le logiciel Hermès est-il toujours envisagé comme solution ?

Concernant le prélèvement sur le fonds de réserve, quel est l'état de ce fonds de réserve ? Cela va-t-il impacter négativement la trajectoire du Parlement à court terme ?

Concernant la caisse de retraite, nous lisons qu'il va y avoir un impact sur la recapitalisation de la caisse de retraite des députés wallons. Nous supposons qu'il s'agit de la subvention supplémentaire décidée il y a quelques années à la suite du constat de la trajectoire budgétaire négative de la caisse et du risque de faillite à long terme. Quelle analyse a été faite avant de prendre cette décision ? Quelles en sont les conclusions ?

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quand il y a eu la discussion sur le budget des frais de ce

Parlement, il y a une discussion sur le personnel puisque l'on constate que, de ce côté, on envisage de ne pas remplacer les agents qui partent à la retraite ou les agents qui sont en maladie de longue durée. Pour nous, c'est une mauvaise décision par rapport au personnel. Va-t-on dans la même direction pour ce Parlement ? J'espère que non.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Députés, pour les différentes questions. Je vais répondre à certaines d'entre elles, et Mme Salmon apportera une réponse à une partie de vos questionnements.

Je vais débuter par l'international, Monsieur Chintinne. Notre Parlement a fait le choix, ici aussi, d'une grande sobriété en ce qui concerne les dépenses liées à des déplacements ou à des relations internationales. Néanmoins, nous avons certaines priorités. J'ai eu l'occasion de les exposer publiquement et je me permets, devant vous, de les souligner à nouveau.

Priorité, tout d'abord, aux relations avec les régions ou pays qui nous entourent et à la densification de ces relations de travail avec les régions et pays qui nous entourent. C'est ainsi que j'ai reçu successivement les ambassadeurs et ambassadrices des pays qui nous entourent.

Dans ce contexte, vous avez certainement en tête le fait que nous allons présider la Grande Région, dans le cadre de la présidence tournante, ce qui fait que le Gouvernement lui-même présidera le Sommet des exécutifs et que nous présiderons le Conseil parlementaire interrégional, avec, comme membres, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, le Grand-Duché de Luxembourg, le Grand Est – singulièrement la Région du Grand Est qui nous est la plus proche –, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone. Nous étions d'ailleurs à Mayence la semaine dernière dans le cadre de la dernière réunion de ce type, assumée par nos collègues allemands. Le point plus particulier de cette présidence va générer certains frais.

Toujours dans cette volonté de travail intense avec les régions, les länder ou les pays voisins, nous allons accueillir très prochainement une délégation parlementaire de Rhénanie-du-Nord–Westphalie, qui est un land allemand extrêmement important. Les autres sont aussi importants, mais, socioéconomiquement, le land de Rhénanie-du-Nord–Westphalie est un « poids lourd » à notre porte. Il travaille beaucoup avec la Flandre, beaucoup moins avec la Wallonie, et je pense que nous avons de gros efforts à faire en la matière. L'ambassadeur allemand, que je recevais ici il y a quelques semaines, m'exprimait exactement le même souhait.

Il n'y a rien d'autre de significatif à l'horizon, en toute transparence, et l'ensemble des voyages, des coûts des voyages et de l'impact CO_2 seront publiés de manière à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté à cet égard.

Nous avons encore un lien avec le Québec, eu égard au lien institutionnel qui nous unit avec cette partie du Canada. Je vous ai résumé ici les différents éléments pour 2025 qui sont portés à ma connaissance.

Mea maxima culpa, Madame Tillieux, puisque j'avais la conviction que ce tableau de concordance, comme il nous avait été adressé, vous l'avait été aussi. Il n'en est rien. Heureusement, faute avouée est à moitié pardonnée et faute réparée est à trois quarts pardonnée. On vous distribue à l'instant ce tableau de concordance qui se trouvera également sur le portail des parlementaires avant la fin de ce jour. S'il devait y avoir des questions concernant quelque concordance, puisque vous en prenez connaissance, n'hésitez pas à revenir vers nous ou vers les services.

Concernant la commission de déontologie, vous avez 1 000 fois raison, Monsieur Hazée. En effet, un texte modificatif élargit les possibilités de remplir chacune des catégories. Vous avez aussi raison en ce sens qu'il n'est pas obligatoire d'attendre la dernière désignation pour mettre en place la commission de déontologie, ses mécanismes, les objectifs et l'ambition qu'elle vise. Ceci dit, il ne nous manque plus qu'une personne, et il serait dommage que l'on s'expose à quelque querelle juridique en raison d'un organe incomplet. Si nous trouvons la dernière personne – ce que je compte bien faire avant Noël, avec votre concours –, notre commission serait complète et le risqué ainsi évité. Nous ne devrions plus relancer de nouvel appel et nous pourrions nous mettre au travail.

Concernant les efforts, les dépenses et la trajectoire budgétaire, nous participons à l'effort budgétaire transversalement pour cette année 2025, en faisant un effort de 0,5 % de diminution sur la base d'un budget indexé. J'ai un devoir de réserve en tant que président et s'il me venait à l'idée – ce que je ne ferai pas – de sortir de cette réserve, vous me rappelleriez à l'ordre. Je ne vais pas entrer dans le débat concernant les autres choix du Gouvernement et de la majorité sur tel budget, tel effort ou telle trajectoire.

Nous faisons un effort réel, mais, en même temps, vous nous l'avez rappelé lors du premier point de notre ordre du jour et M. le Conseiller de la Cour des comptes nous l'a détaillé : nous avons des objectifs très précis relatifs au fonctionnement de notre institution. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de ressources, que j'ai traduites par le plan de personnel qui sera évoqué par Mme la Greffière.

Nous n'allons pas – et nous ne pourrions pas – nous inscrire dans une démarche impliquant zéro recrutement, car ce ne serait pas possible. Je ne sais pas m'engager devant vous en disant que nous allons respecter au maximum les objectifs que la Cour des comptes nous a encore rappelés et que nous nous fixons ensemble, et en même temps ne pas avoir les ressources pour ce faire. Néanmoins, nous faisons indubitablement un effort.

Monsieur Mugemangango, vous nous avez rappelé votre conviction – que je connais bien – concernant les rémunérations des parlementaires, les frais et les pensions. Il n'y a pas aujourd'hui de majorité pour modifier cette situation, ces frais et ces rémunérations. Il y a une forme de concordance entre les assemblées parlementaires dans notre pays, qui a toujours été une ligne de conduite en la matière. Je connais bien votre position puisque vous l'avez exprimée régulièrement et avant même le renouvellement électoral de juin dernier.

Par ailleurs, concernant la formation, qui est un point important, nous restons attentifs sur la formation individualisée du personnel par rapport à certains des objectifs ou certaines des évolutions de carrière possibles des membres de notre personnel. Dans une gestion moderne des ressources humaines, il faut permettre aux gens de se former pour continuer à être efficients dans leur fonction, de s'adapter à un certain nombre de changements, de se projeter à travers une mobilité interne – notre statut permet désormais prioritairement des mobilités internes lorsqu'elles sont activables ou sollicitées par des membres de notre personnel – ou bien dans l'objectif global de respect de l'ensemble des normes. Chacun a bien compris qu'il y avait zéro latitude par rapport au respect des normes. Dès lors, dans certains cas, des formations sont nécessaires. Chacun ne devient pas pointu immédiatement dans tel ou tel aspect des marchés publics, par exemple.

En ce qui concerne les taxes et impôts, Madame Tillieux, ce sont des impôts sur les rendements financiers puisqu'ils ont augmenté sur les placements financiers, mais ils sont soumis eux-mêmes à un précompte. Dès lors, on retrouve aussi en augmentation des taxes et impôts – indépendamment des indexations normales – l'accroissement des rendements financiers des placements à court terme, ce qui fait que le rendement en est plus important. En même temps, le prélèvement est lui-même augmenté sous la forme de précompte.

Au niveau de la caisse des pensions, indépendamment de la conviction exprimée par certains membres hier à l'assemblée générale, selon laquelle il ne devrait plus y avoir de caisse des pensions, ce que, en toute hypothèse, nous devons faire, c'est être assurés autant que possible quant au calcul actuariel et à la projection des besoins de la caisse des pensions pour assumer ses missions, c'est-à-dire le paiement des pensions. Pour répondre à cette question, il faut que l'on s'accorde sur le modèle – M. Hazée l'a encore rappelé hier – qui est pris comme base de calcul pour indiquer les montants nécessaires afin de garantir la trajectoire des pensions.

Lorsque l'on a évoqué précédemment « la faillite de la caisse des pensions » – j'emploie les guillemets parce que je ne souscris pas du tout à ce propos –, on se projetait dans un modèle où il faudrait payer immédiatement les pensions pour l'ensemble de la période de vie présumée des parlementaires pensionnés ou des parlementaires à l'avenir éligibles à la pension, dans une forme de paiement d'une capitalisation immédiate. Ce n'est pas le modèle qui est le nôtre. On ne va pas dissoudre le Parlement de Wallonie et s'acquitter en une fois, dans une forme de capitalisation, de tout ou partie de la pension proméritée par les parlementaires soit encore en exercice, soit qui atteignent l'âge de la pension, soit qui ont déjà dépassé l'âge de la pension. Ce modèle est inopérant.

Nous avons pris un certain nombre de contacts avec – et nous avons ici une présidente honoraire d'assemblée – les autres assemblées pour voir comment ces dernières analysaient cette technique de capitalisation de ressources nécessaires pour pouvoir assumer dans le temps le paiement des pensions. Surtout, nous avons lancé un marché d'actualisation de l'étude actuarielle dont l'étude va nous parvenir incessamment. C'est très important, parce que beaucoup de paramètres ont changé, pour alimenter cette actualisation de l'étude actuarielle.

Quels sont ses paramètres principaux qui ont changé ?

Premièrement, au fil des modifications successives, le calcul des pensions a été modifié. Les périodes pour pouvoir capitaliser une pension partielle largement complète ou totalement complète ont évolué. Vous n'ignorez pas qu'avant, après 20 années parlementaires, la carrière était complète. L'âge où l'on pouvait prendre sa pension était plus précoce, tandis que le système actuel est un système où la déclinaison se fait de manière similaire aux carrières en termes de durée des autres travailleurs et, par ailleurs, où l'âge d'accès à la pension est lui-même identique à celui des autres travailleurs, sachant qu'il y a des périodes antérieures où il y a encore partiellement des périodes qui étaient chaque fois appliquées et qui seront à calculer en fonction des législations qui étaient en vigueur à ce moment. Bref, cette évolution entraîne un impact significatif sur les charges de pensions.

Deuxièmement – on y a fait allusion tout à l'heure, mais dans un autre contexte –, le Bureau précédent a supprimé tout complément dépassant le plafond Wijninckx.

Troisièmement, les rendements financiers des placements évoluent dans le temps.

Quatrièmement, nous avons connu un renouvellement complet du Parlement de nature à illustrer ou à alimenter la réflexion concernant les renouvellements.

Cinquièmement, si l'on refait une étude deux ans après la précédente, les tables de mortalité ne sont plus exactement les mêmes.

Ce sont cinq paramètres – il y en a peut-être d'autres – qui permettront d'alimenter l'analyse et de dire conséquemment si la dotation de 2,5 millions d'euros garantit la trajectoire, s'il faut adapter cette dotation ou si le montant est correct.

Notre présomption à Mme la Greffière et à moi-même est que l'on est probablement, avec ce chiffre, dans un juste calibrage de la dotation qu'il conviendrait de fixer à l'avenir. Je m'exprime de façon totalement provisoire et au conditionnel.

Je me tourne vers Mme la Greffière pour une série d'autres points, si vous le voulez bien.

M. le Président. – La parole à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Vous avez reçu le tableau qui aurait dû vous aider à préparer, et je propose de l'utiliser.

Pour l'A122 « Frais de déplacement », ils sont en diminution en 2025, et pas en augmentation. Ils sont calculés sur base des demandes formulées. On est avec un montant de 394 159 euros pour l'année 2025 pour un montant de 438 124 euros en 2024. L'article n'a pas changé, c'était déjà A122 en 2024.

À l'article A123 « Frais exposés », l'augmentation est liée à l'indexation sur tous les sous-postes en matière de frais exposés. Il y a aussi un impact du renouvellement puisque c'est lié au nombre de membres en indemnités de fin de mandat. Il y a des demandes introduites et donc un calcul plus précis et des frais à prendre en charge et à rembourser auprès des autres assemblées pour les membres en carrières mixtes, d'où l'impact à la hausse.

Les efforts budgétaires sont essentiellement sur les frais de fonctionnement. Il s'agit parfois de petits montants, mais on a agi en essayant d'estimer au plus près les dépenses et en faisant des économies là où elles étaient possibles, notamment sur les honoraires, comme vous pourrez le voir dans le tableau.

En ce qui concerne les dotations, il y a aussi un effet de l'indexation sur l'article A32, comme sur la plupart des articles. C'est également lié à l'augmentation du nombre de voix qui est pris en compte pour l'application de l'article 35 du règlement. Le calcul de l'article A32 se fait sur la base de l'article 35 du règlement qui prévoit un montant forfaitaire et un montant par nombre de votes valables. Plus il y a de votes valables pour chacun des partis, plus le montant total de cet article augmente. On l'a recalculé en suite des élections de juin 2024.

Concernant le personnel intérimaire, la question a été posée à plusieurs reprises. Il s'agit des articles B10 et B12. Le B12 est consacré au Service des comptes rendus. On a un personnel statutaire ou contractuel, et l'on fait appel à des intérimaires en cas de forte charge de travail en commission. Cela a été le cas notamment cette semaine. C'est quelque chose que l'on ne sait pas prévoir puisque cela dépend de l'activité parlementaire. On a estimé à la hausse par rapport à 2024, qui était une année un peu particulière, puisque, pendant plusieurs mois, l'activité parlementaire a été réduite. Le montant a été revu à la hausse pour 2025, mais ce sont des estimations, et il est très difficile de savoir de quelle manière on l'utilisera.

À l'article B10, il y a une augmentation qui, je l'espère, pourra être revue à l'ajustement. C'est lié au plan de recrutement. On a des besoins en personnel assez élevés pour répondre à des besoins importants, notamment au sein de la Direction financière. Dans l'attente du plan de recrutement et pour pouvoir avancer sur tous les chantiers qui nous attendent, des moyens sont nécessaires, ce qui justifie l'augmentation qui a été indiquée.

Dans le tableau, vous voyez que l'article B13 reprend deux anciens articles : le B3 « Allocations familiales » et le B16 « Interventions sociales ». Il y a une globalisation, ce qui explique le montant plus élevé puisque c'est une addition de deux montants précédents.

Tous les articles en lien avec les assurances sont en augmentation. Un nouveau marché public doit être attribué par le Bureau dans les prochains jours. On a constaté dans les offres reçues une forte augmentation des montants en lien avec les assurances qui ont été anticipés dans la réalisation du budget estimé.

À l'article B11 « Remboursement de frais engagés », c'est plutôt une provision en lien avec une mesure en cours d'analyse par le Bureau, à savoir la mise en œuvre du télétravail au sein des services, ce qui pourrait donner lieu à une indemnité. On a provisionné une somme sans savoir encore en l'état, comment on allait implémenter le régime. Néanmoins, c'est pour prévoir déjà éventuellement cette indemnité et éviter un ajustement.

Pour les dépenses en électricité, on se fonde sur les acomptes actuels avec une petite marge de sécurité, mais, à l'ajustement, on pourrait devoir revoir ce montant en fonction du prix du marché, celui-ci étant assez difficile à prévoir.

En ce qui concerne les pétitions, on a mis spécifiquement un nouvel article qui concerne le Registre national. À terme, cela pourrait concerner la consultation populaire qui demanderait les mêmes vérifications.

Pour le matériel informatique, en effet, des montants importants sont désormais sous l'article E6. On est en dépenses courantes et avec DCAP 3 pour les dépenses de capital.

Un travail important a été réalisé par le Service informatique pour bien définir les besoins et éviter des ajustements. Il y avait une déperdition dans la présentation précédente du budget puisque certains éléments étaient repris dans des articles divers. Ici, tout est centralisé dans un seul article. Cela concerne notamment des licences du matériel, comme les ordinateurs et les serveurs. Il s'agit de toute une série de besoins qui ont été identifiés par le Service informatique.

En dépenses de capital, il y a le projet de renouvellement d'Aquarius et donc un montant important à budgétiser dans la perspective du marché public envisagé.

Il y a aussi la refonte de la plateforme d'échange de documents puisque, actuellement, vous utilisez une plateforme en cours de renouvellement. Un nouveau projet est en cours dans le cadre d'un marché public pour essayer de vous offrir un outil plus facile d'utilisation. On a eu quelques retours, notamment pour des classements par boîte. Je sais que vous êtes parfois noyés de notifications. L'objectif est de simplifier l'utilisation de cet outil.

Il y a aussi une provision, de la même manière, pour du matériel dans le cadre du télétravail et des mesures à prendre en termes de réseau. Tout cela sera réévalué au moment de la vérification de l'exécution du budget en juin, voire plus tôt, si l'on devait constater des éléments qui devaient être pris en compte.

Par rapport aux questions de M. Mugemangango sur le logiciel Aquarius, je l'ai déjà abordé dans l'état des engagements, mais je vais vous rappeler les grands principes puisqu'un rapport est fait dans ce cadre.

Comme je vous l'ai indiqué, le Service informatique du Parlement a informé le Bureau, lors de sa réunion du 10 octobre, qu'il préconisait de passer un marché public visant le développement d'une nouvelle application de gestion adaptée aux besoins du Parlement pour la gestion quotidienne. C'est l'outil utilisé par les agents et, indirectement, par vous puisqu'il alimente aussi le site web. C'est un outil fondamental pour le fonctionnement de notre institution.

Le Bureau a demandé qu'un plan stratégique informatique soit établi pour déterminer la vision de l'architecture informatique afin d'opérer un choix en connaissance de cause. Le but est de bien identifier les besoins, d'avoir un logiciel qui réponde aux attentes et qui doit beaucoup évoluer par rapport à Aquarius qui existe depuis plus de 20 ans.

Comme je vous l'ai indiqué, on a pris des contacts avec le PFWB, qui est sur un projet identique, mais un peu plus avancé, pour voir quelle méthode de travail il avait retenu et, le cas échéant, s'en inspirer.

Le Bureau sera aussi informé des résultats d'une analyse faite sur le logiciel actuel afin de disposer des informations utiles à sa prise de décision.

Une fois toutes les réflexions abouties, un cahier spécial des charges pourra être établi, avec éventuellement l'expérience utile du PFWB. Toutes les mesures seront prises dans le cadre du marché public qui doit être lancé pour assurer le strict respect des règles dans le cadre de ce marché important, comme dans le cadre de tous les marchés passés par le Parlement, et conformément aux propos échangés dans le cadre du contrôle des comptes.

Par rapport au prélèvement sur le fonds de réserve, le budget initial 2024 prévoyait un déficit de 4 825 417 euros. Il s'agissait du montant estimé. Vous avez vu que, lors de l'ajustement, le déficit a été revu sur une base estimée à 2 958 608 euros. Lors de l'établissement des comptes, le montant du déficit sera arrêté.

Dans l'état actuel des montants dont on a connaissance, au 25 novembre 2024, il apparaît que les recettes globales sont réalisées à 98,58 %, soit pour 77 864 298 euros. Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 75,86 %, pour un montant total de 62 164 273. Il reste un solde de 19 770 299 euros à ce stade.

On espère que l'on pourra présenter un budget 2024 aux comptes à l'équilibre ou en très léger déficit. Comme vous le savez, toutes les mesures d'économies sont prises pour restreindre les dépenses du Parlement et œuvrer ainsi à la volonté globale en Région wallonne.

Pour le budget 2025, le déficit théorique est estimé à 4 936 451 euros. Ce chiffre sera revu au plus tard en juin 2024, lors du contrôle de l'exécution du budget.

Le déficit éventuel lors de l'établissement des comptes est absorbé par les liquidités et les réserves du Parlement qui sont arrêtées lors de l'établissement des comptes.

Quant à la trajectoire budgétaire du Parlement, elle dépend essentiellement de la dotation qui lui est allouée et qui est la principale recette.

Soyez assurés que les mesures sont prises en interne et avec le Bureau pour contrôler le budget et opérer les économies là où elles sont possibles, en rappelant

néanmoins, comme cela a été dit, qu'une série de dépenses – et même la majorité des dépenses – sont incompressibles et soumises à l'indexation. Les économies ne peuvent donc pas se faire sur tous les postes.

Par rapport à la recapitalisation de la caisse, M. le Président a répondu.

En ce qui concerne la décision prise par la Fédération Wallonie-Bruxelles de ne pas remplacer des agents, le Bureau n'a pas pris de décision similaire à ce stade. Je vous rappelle que la situation du greffe suppose qu'un plan de recrutement doit être initié pour répondre aux besoins et que, dans l'attente de ce plan de recrutement, une mesure qui serait d'une telle nature ne permettrait pas de rencontrer les objectifs. Assez logiquement, cette décision n'est pas prise à ce stade.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie, Madame la Greffière, pour ces réponses ainsi que vos services pour l'accueil qu'ils m'ont réservé. C'est important. J'en profite pour remercier M. le Président pour sa réponse extrêmement complète et précise, comme toujours.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie également M. le Président et Mme la Greffière pour les réponses à une série de questions et la clarification qu'elles permettent.

Pour ce qui concerne la mise sur pied d'une commission de déontologie et d'éthique, le président appelait au concours des uns et des autres. Comme le président le sait, nous sommes avec une représentation proportionnelle déterminée par la clé D'Hondt. Donc, il manque une personne. Cela veut dire que c'est dans un seul groupe qu'ils doivent se mobiliser. J'ignore quel est ce groupe. Je ne vais pas dire que ce n'est pas le mien puisque la clé D'Hondt ne nous conduit plus à devoir proposer une candidature.

Pour ce qui concerne les pensions, le travail se poursuivra par rapport à cette étude. Nous formons le vœu qu'elle conduira à permettre une réduction du prélèvement à charge des finances régionales. Le chantier d'une suppression des caisses de pensions pour une reprise par le service public est une perspective que nous soutenons. Dans le choc de la simplification administrative, ce serait un élément bienvenu que notre Parlement pourrait porter à la contribution de ce que le Gouvernement a annoncé.

Enfin, pour ce qui concerne l'équilibre d'ensemble, vous avez raison quant au fait que ce n'est pas ici que nous discuterons en profondeur du budget régional. Vous avez aussi entendu les nuances de notre propos quant au soutien au travail des services, avec les recrutements, les formations et les développements que cela nécessite, notamment afin de rencontrer les observations de la Cour des comptes, mais plus globalement pour assainir la gestion du Parlement.

En ce qui concerne certaines dépenses à destination politique, que ce soit les partis, les groupes ou les rémunérations des parlementaires, le débat se poursuivra jusqu'à la séance plénière, dans 15 jours, puisque nous avons des appréciations différentes dans le contexte dans lequel le Gouvernement a posé le budget.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie pour la complétude des réponses apportées.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Je voudrais aussi remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail et souligner le climat positif de cette commission.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je vous remercie pour les réponses qui ont été fournies ainsi que tout le travail de vérification et de recoupement des informations que cela suppose.

Monsieur le Président, vous soulignez les enjeux politiques qui demandent que les groupes politiques se positionnent, notamment par rapport aux indemnités, aux frais forfaitaires et aux dotations aux partis politiques. Avec le rapport dont on a discuté tout à l'heure, il y a une autre dimension : dans quelle mesure cela est-il conforme à ce que l'on devrait faire, ce qui pourrait aussi avoir des conséquences budgétaires ? Par exemple, le fait que les frais forfaitaires doublent les autres avantages donnés aux parlementaires. Certes, on a assez clairement indiqué qu'il y a un travail de vérification à faire, mais cela peut aussi avoir des conséquences sur le plan budgétaire.

Pour le reste, vous avez raison. J'espère que, quand on parle de la hauteur des pensions et de la manière dont elles sont gérées, de la question des indemnités et des frais forfaitaires, que tous les groupes politiques réfléchissent à cette contradiction qu'il y a entre le niveau de vie des parlementaires et le niveau de vie des citoyens qui, eux, connaissent des difficultés. Cela appartient à chaque groupe et au travail politique qui doit se faire.

Enfin, je suis rassuré, Madame la Greffière, par la réponse que j'attendais par rapport au personnel. J'aurais trouvé contradictoire, dans la situation dans laquelle les services se trouvent, de risquer de perdre des gens plutôt que d'en gagner, surtout que le travail est très important. C'est dans ce sens que l'on ne doit

pas imiter la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, apparemment, ne compte remplacer ni les départs ni les malades de longue durée.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2025 (Doc. 98 (2024-2025) N° 1).

Par 8 voix contre 1, la Commission de la comptabilité recommande l'adoption du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Madame Lazaron, j'embraie sur ce que vous avez dit : quel plaisir de présider une réunion telle que celle-ci, où nous cherchons tous le même objectif d'efficacité.

Je vous souhaite à tous à un bon retour dans vos foyers ainsi qu'une bonne soirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 50 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie
M. Grégory Chintinne, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Vincent Maillen, MR
Mme Christine Mauel, MR
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Pierre Rion, Conseiller à la Cour des comptes
Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

APD	Autorité de protection des données
ASBL	association sans but lucratif
BOSA	Federale Overheidsdienst Beleid en Ondersteuning / Service public fédéral Stratégie et Appui
CO_2	monoxyde de carbone
COCOF	Commission communautaire française
DPO	data protection officer (délégué à la protection des données)
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
ONSS	Office national de sécurité sociale
PFWB	Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
ULg	Université de Liège